

*L'homme atteint ici-bas sa plus parfaite réalisation. C'est du plus intime de la personne, habitée par le Christ et transformée par l'Esprit, que jaillit son agir moral. Mais cette liberté est toute au service de l'amour : « Vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres » (Ga 5, 13).*

Jean-Paul II a posé à la France, en juin 1980, cette double question : *« Permettez-moi, pour conclure, de vous interroger : France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? Permettez-moi de vous demander : France, fille aînée de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ? Pardonnez-moi cette question ».* Le 15 août 2004, il a voulu nous encourager : *« Soyez des femmes et des hommes libres ! Mais rappelez-vous : la liberté humaine est une liberté marquée par le péché. Elle a besoin elle aussi d'être libérée. Christ en est le libérateur, Lui qui « nous a libérés pour que nous soyons vraiment libres » (Ga 5, 1). Défendez votre liberté !*

## FORUM SUR LA LIBERTÉ ET LA LOI

SENS 6 - 7 MARS 2010

### DOSSIER PRÉPARÉ PAR PÈRE BERNARD SUR LIBERTÉ ET LOI DANS L'EDUCATION.

Notre monde occidental est marqué par les idéologies libérales qui ont voulu se libérer du « soi-disant joug de la Loi de Dieu ». Notre Forum des 6 et 7 mars 2010 voudrait vous aider à mieux comprendre le lien entre liberté et Loi. On ne peut pas présenter la morale chrétienne en ce troisième millénaire comme on la présentait au Moyen Âge. Le contenu de cette morale est le même, mais les auditeurs ont changé ! Ils sont marqués, consciemment ou inconsciemment, par les idéologies qui ont donné naissance aux philosophies de l'absurde et de l'angoisse, aux cultures de la mort et, aujourd'hui, aux dictatures du relativisme. En « se libérant de la Loi de Dieu », l'homme libéral s'est aussi libéré des devoirs envers ceux qui, comme lui, ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. L'être humain a perdu, en beaucoup de sociétés libérales, son caractère sacré : sa vie n'est plus respecté, son honneur n'est plus respecté. Les Droits de l'homme sont bafoués par ceux qui ne cessent de les proclamer ! Il est urgent que les baptisés comprennent qu'il n'y a pas de contradiction entre la liberté de l'homme et la Loi de Dieu, et qu'ils soient les témoins de la Splendeur de la Vérité révélée en ce début de troisième millénaire où la liberté de l'homme libérée de la Loi de Dieu est devenue tyrannique !

Nous ne dirons pas tout sur le rapport « liberté-Loi », mais nous voudrions donner des éléments pour que chacun puisse poursuivre sa réflexion. Nous vivons dans un Continent très sensible au mystère de la liberté. Mais le monde musulman ne l'est pas de la même façon que nous. Tout musulman, en effet, comme son nom l'indique est « soumis » à la Volonté de Dieu. Les hommes de l'antiquité, marqués par le paganisme, ne partageaient pas, non plus, notre conception moderne de liberté. Ils savaient très bien qu'ils étaient soumis à des forces divines. Les philosophes grecs et latins comprenaient que l'homme devait obéir à la loi naturelle. Tous les peuples du monde ont des lois auxquels les citoyens sont tenus d'obéir. L'homme sait, par expérience, qu'il n'est pas « autonome » d'une façon absolue.

Ne nous laissons pas influencer par les idéologies qui rejettent Dieu et la Loi naturelle ! Ne nous laissons pas marginalisés ! En devenant chrétiens, non seulement nous n'avons pas renoncé à notre raison et à no-

tre liberté, mais nous avons été libérés par le Christ pour participer à sa Liberté ! Ayons confiance à notre Pape Benoît XVI et admirons la conclusion de son discours à l'université de Ratisbonne : « Depuis très longtemps, l'occident est menacé par cette aversion contre les interrogations fondamentales de sa raison, et ainsi il ne peut subir qu'un grand dommage. Le courage de s'ouvrir à l'ampleur de la raison et non le refus de sa grandeur — voilà quel est le programme avec lequel une théologie engagée dans la réflexion sur la foi biblique entre dans le débat du temps présent. « Ne pas agir selon la raison, ne pas agir avec le logos, est contraire à la nature de Dieu » a dit Manuel II, partant de son image chrétienne de Dieu, à son interlocuteur persan ». Nous pouvons prolonger ainsi le discours de Benoît XVI : « ne pas agir selon la loi naturelle, est contraire à la volonté de Dieu sur nous ».

Soyons convaincus que Dieu ne peut pas créer des êtres libres à son image et à sa ressemblance et, en même temps, supprimer cette liberté en imposant une loi arbitraire. La liberté et la loi naturelle ne sont pas en opposition. Les deux sont des dons de Dieu Créateur, dons accordés à tout homme et à tous les hommes ! La loi naturelle a été donnée par Dieu pour le bien de chaque homme et pour le bien de tous les hommes !

## I) LIBERTE ET LOI DANS LA REVELATION

La Révélation nous montre que Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance. Dieu lui donne un grand pouvoir : « Qu'ils dominent sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toutes les bêtes sauvages et toutes les bestioles qui rampent sur la terre » (Genèse 1, 26) et de grands dons : « Je vous donne toutes les herbes portant semence, qui sont sur toute la surface de la terre, et tous les arbres qui ont des fruits portant semence: ce sera votre nourriture » (Genèse 1, 29).

Mais Yahvé donne cet ordre à Adam : « Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal tu ne mangeras pas, car, le jour où tu en mangeras, tu deviendras passible de mort » (Genèse 2,17). Aucun animal n'a reçu un tel ordre, parce qu'aucun n'est dit avoir été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Aujourd'hui, il n'y a pas de règlement affiché dans un zoo, parce que les animaux ne sont pas capables de les lire et de les comprendre ! Il en était ainsi, dès le début de la création : *seuls l'homme et la femme étaient libres* : ils connaissaient la volonté de Dieu, ils pouvaient lui obéir ou lui désobéir ! Les conséquences de l'obéissance et de la désobéissance, cependant,

cette perspective, je les exhortai : « vous devez l'exiger de vous-mêmes, même si les autres ne l'exigent pas de vous. » Et je développai : « **chacun de vous, aussi, jeunes, trouve dans sa vie une dimension des devoirs qu'il doit assumer et accomplir. Une cause juste, pour laquelle on ne peut pas ne pas combattre. Un devoir, une obligation, à laquelle on ne peut pas se soustraire ; qu'il n'est pas possible de désertier. En définitive, un certain ordre de vérités et de valeurs qu'il faut « maintenir » et « défendre » : en soi et autour de soi. Oui : le défendre pour soi et pour les autres** ». Les hommes ont toujours eu besoin de modèles à imiter. Ils en ont surtout besoin aujourd'hui, en notre temps si exposé à des incitations changeantes et contradictoires ». Ces paroles de Jean-Paul II, au terme de ce premier approfondissement sur la liberté et la loi avant le Forum 2010 et avant la Session 2011, pourraient nous aider à mieux comprendre que l'éducation à la vraie liberté par l'observance de la Loi naturelle est en vue « d'être plus » et non en vue « d'avoir plus ». Dans l'Encyclique sociale « Sollicitudo rei socialis », ce même Pape avait parlé des « sur-développés au niveau de l'avoir » qui risquaient d'être des « sous-développés au niveau de l'être ».

Le titre du dernier livre de Jean-Paul II était un appel pressant : *Levez-vous ! Allons !* Ne nous contentons pas d'un approfondissement philosophique et théorique sur le rapport liberté - loi. Nos Père et Mère ont souvent dit et redit que les « idées vécues » étaient plus importantes que les « belles idées théoriques ». A la suite de Jésus et de la Vierge Marie soyons les témoins d'une vie vécue dans la recherche de l'obéissance à la Loi naturelle. C'est dans l'obéissance confiante et aimante à Dieu que nous accomplirons notre liberté et que nous serons des éducateurs selon le Cœur de Dieu. La Vierge Marie nous précède et nous entraîne sur le sûr chemin de l'obéissance à Dieu. A sa suite, en redisant sans cesse avec elle : *Ecce, Fiat et Magnificat*, nous comprendrons et ferons comprendre - par notre vie et nos paroles - que Dieu nous a fait don de notre liberté et nous a fait, en même temps, don d'une Loi naturelle pour orienter cette liberté vers sa fin dernière qui est le Bonheur éternel en Dieu dans la Vérité et dans l'Amour. La Vierge Marie nous indique aussi, par sa vie, la voie pour entrer dans la liberté parfaite des enfants de Dieu : se laisser totalement envahir et guider par l'Esprit Saint. Le texte de la CTI concluait par cette vérité fondamentale dont nous devons témoigner courageusement en notre société marquée par le relativisme : « *Avec la Loi nouvelle qui est une loi essentiellement intérieure, « loi parfaite de liberté » (Jc 1, 25), le désir d'autonomie et de liberté dans la vérité qui habite le cœur de*

« Je ne peux donc pas terminer cette Lettre sans une invitation chaleureuse à mettre en Dieu notre espérance (...). L'espérance qui s'adresse à Dieu n'est jamais une espérance seulement pour soi ; elle est toujours également une espérance pour les autres : elle ne nous isole pas, mais nous rend solidaires dans le bien, elle nous encourage à nous éduquer réciproquement à la vérité et à l'amour ».

Pour conclure ce dossier sur le rapport « liberté-loi » qui sera l'objet de notre Forum à Sens les 6 et 7 mars 2010, citons un passage du dernier livre de Jean-Paul II : « Levez-vous ! Allons ! ». Ce Grand Pape a voulu rappeler à ses frères évêques, quelques semaines avant sa mort, ces paroles très énergiques du Cardinal Stefan Wyszyński : **« Pour un évêque, le manque de force est le début de la défaite. Pour un apôtre, le témoignage rendu à la vérité est essentiel. Et cela exige toujours la force. La plus grande faiblesse de l'apôtre est la peur. C'est le manque de foi dans la puissance du Maître qui réveille la peur ; cette dernière oppresse le cœur et serre la gorge. L'apôtre cesse alors de professer. Celui qui se tait face aux ennemis d'une cause enhardit ces derniers. La peur de l'apôtre est le premier allié des ennemis de la cause. « Par la peur contraindre à se taire », telle est la première besogne de la stratégie des impies. La terreur utilisée par toute dictature est calculée sur la peur des apôtres. Le Christ ne s'est pas laissé terroriser par les hommes. Sorti dans la foule, il dit avec courage : « c'est moi ».** En citant le très courageux Cardinal Wyszyński qu'il estimait tant, Jean-Paul II voulait nous supplier d'être des témoins courageux et fidèles de la vérité : **« On ne peut vraiment pas tourner le dos à la vérité, ni arrêter de l'annoncer, ni la cacher, même s'il s'agit d'une vérité difficile, dont la révélation s'accompagne d'une grande souffrance. « Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres » (Jn 8, 32), disait Jésus ! En cela, il n'y a pas d'espace pour des compromissions, ni pour un recours opportuniste à la diplomatie humaine. Il faut rendre témoignage à la vérité, même au prix de persécutions, jusqu'au prix du sang, comme le Christ Lui-même l'a fait.**

Jean-Paul II, dans le même livre « Levez-vous ! Allons ! », a voulu aussi rappeler les paroles qu'il avait adressées à des jeunes polonais en 1987 pour les inviter à imiter les jeunes courageux qui, en 1939, avaient donné leur vie. Il les avait invités à bien réfléchir sur le rapport **« entre être plus et avoir plus »**. **« Je les mis en garde, écrivait-il : « jamais ne doit l'emporter seulement l'avoir plus. Car l'homme peut alors perdre la chose la plus précieuse : son humanité, sa conscience, sa dignité ».** Dans

n'étaient pas les mêmes : la vie ou la mort !

La réponse d'Adam et Eve a été le péché originel, **péché qui n'a pas supprimé la liberté de choix de l'homme** mais qui lui a fait perdre la grâce sanctifiante et, en même temps, **la « liberté spirituelle »** qui ne connaissait pas le mal.

Toute l'Histoire du Salut va être marquée par un bien douloureux « combat » dans le cœur même de l'homme pécheur. Dieu infiniment Juste et Miséricordieux ne peut pas et ne veut pas supprimer les hommes pécheurs, créés à son image et à sa ressemblance. Mais comment les sauver ?

Dieu va réaliser un plan de Rédemption absolument merveilleux. En cette humanité pécheresse qui ne cesse de s'éloigner de lui et de faire grandir les injustices qui créent des souffrances de plus en plus grandes, Dieu appelle Abraham pour faire de lui son Peuple et pour qu'en sa descendance soient bénies toutes les nations de la terre. **Abraham est libre face à cette grande mission.** Dieu ne contraint pas sa liberté. Dieu va même l'éprouver : cette épreuve lui permettra de faire un acte de foi héroïque et d'être le père dans la Foi de nombreux croyants !

Après Abraham, c'est l'Alliance sur le Sinaï par la médiation de **Moïse**. Ce médiateur est appelé librement par Dieu. Lui aussi a été éprouvé : il **doit accepter librement sa mission**. Dieu se révèle à Moïse pour les enfants d'Abraham, mais aussi pour toutes les nations de la terre. Il veut, en effet, révéler à tous « la Loi de liberté » qu'est le décalogue. Pourquoi **Loi de liberté** ? Parce qu'elle permet à l'homme de ne pas se laisser asservir par le pouvoir du Mal et par ses passions. Les 3 premiers commandements lui permettent de demeurer dans une relation juste avec Dieu, son Créateur qui lui a fait don de sa liberté et qui veut lui faire don de sa grâce pour l'aider à demeurer dans la vraie liberté des fils de Dieu : dans la vérité, la justice, l'amour et la paix. Les 5 autres commandements doivent aider l'homme à respecter la liberté de ses frères et sœurs. Les deux derniers commandements lui sont donnés pour qu'il soit maître de ses pensées et de ses désirs.

L'Histoire du Peuple de Dieu va révéler que **l'homme pécheur est incapable par lui-même d'accomplir toute la Loi de Dieu. David lui-même a été incapable d'obéir à toute cette Loi !**

Saint Paul expliquera dans ses écrits – pas toujours faciles à comprendre – que, de fait, tous les hommes ont été pécheurs et que tous doivent recevoir gratuitement la grâce du salut par et dans le Christ. C'est par le Christ Rédempteur, seul, que l'homme pécheur est racheté et libéré.

C'est par le Christ, seul, que l'homme qui avait perdu la ressemblance avec Dieu à cause de son péché et était entré dans le monde de la dissemblance (cf. Saint Bernard) va retrouver la ressemblance originelle et, par là, la vraie liberté des enfants de Dieu.

Saint Paul – dans sa lettre aux Galates - a parlé de la loi de la chair qui s'oppose à la loi de l'esprit. Ceux qui sont libres par et dans le Christ vivent de la loi de l'esprit parce qu'ils ont reçu l'Esprit Saint qui est l'Esprit de la vraie liberté. Lorsque l'on a bien compris la pensée de ce grand théologien, on ne peut plus faire de contresens dans l'interprétation de la lettre aux romains. Pour ce grand apôtre, qui avait été un zélé pharisien, **la liberté dans le Christ est obtenue par la foi et non par l'observance de la Loi**. Luther s'est appuyé sur Saint Paul pour s'opposer à l'Eglise catholique, mais il a radicalisé l'enseignement de cet apôtre. Lorsque Saint Paul semble opposer la foi dans le Christ à la Loi, il n'oppose pas la foi à la Loi des 10 commandements mais aux prescriptions multiples : ne pas manger de la viande de porc, ne pas toucher de personnes en état d'impureté légale (perte de sang, lèpre...). L'ensemble de l'enseignement de Saint Paul permet de mieux comprendre sa pensée : ce n'est pas parce que nous avons obéi à toutes les prescriptions du Peuple juif que nous sommes sauvés, mais parce que nous avons cru en Jésus Rédempteur. L'Histoire du Salut a montré que, de fait, tous les hommes avaient désobéi à la Loi de Dieu et tous étaient donc pécheurs. Elle montre aussi que tous ceux qui sont sauvés le sont par miséricorde. La théologie catholique et la théologie luthérienne sont d'accord sur ce point fondamental ! Mais une fois justifiés, tous les baptisés doivent vivre de la loi de l'esprit en menant le combat spirituel contre la loi de la chair.

## II) LA LOI DANS LE PATRIMOINE SPIRITUEL DE L'HUMANITÉ

Toute l'antiquité était d'accord sur ce fait : le monde était ordonné (lois de la nature, lois des astres, des animaux, des plantes etc...). L'homme, lui, était régi par un ordre moral : il devait faire le bien et éviter le mal. Pour les philosophes grecs et latins, le « Logos » était « la cause » de l'Ordre du monde. Les Pères de l'Eglise, se fondant sur le prologue de Saint Jean (le Logos = Verbe s'est fait chair), s'efforceront de montrer que le Verbe de Dieu est ce Logos qui est la raison d'être de l'Ordre du monde et de l'humanité.

Pour assurer l'Ordre dans les Cités, **l'autorité** était nécessaire. Cette autorité tenait son pouvoir du divin. Attention : ne faisons pas de l'anachronisme ! Les philosophes païens n'étaient pas des penseurs chrétiens, ils professaient pratiquement tous le polythéisme. Malgré leurs erreurs, cependant,

faire croître, malgré nos bonnes intentions, des personnes fragiles et peu généreuses ».

La rencontre de deux libertés :

Pour ce qui est de la difficulté de « trouver un juste équilibre entre la liberté et la discipline », le pape ajoute : « Sans des règles de comportement et de vie, que l'on fait valoir jour après jour même dans les petites choses, le caractère ne se forme pas, et on n'est pas préparé à affronter les épreuves qui ne manqueront pas dans le futur ». « Le rapport éducatif est ainsi avant tout, continue le pape, la rencontre de deux libertés, et l'éducation bien réussie est une formation à l'usage correct de la liberté ». Il faut donc « accepter le risque de la liberté », mais nous ne devons jamais être d'accord avec l'enfant et avec le jeune » dans ses erreurs, feindre de ne pas les voir, ou pire encore, les partager, comme si elles étaient les nouvelles frontières du progrès humain (...). L'éducation ne peut se passer de l'autorité qui rend crédible l'exercice de l'autorité ».

La responsabilité de tous :

Dans la deuxième partie de la Lettre, Benoît XVI souligne comment, « dans l'éducation, le sens de la responsabilité est décisif : responsabilité de l'éducateur, certainement, mais aussi, et à mesure qu'il grandit en âge, la responsabilité de l'enfant, de l'élève, du jeune qui entre dans le monde du travail ».

Et de proposer cette définition : « Est responsable celui qui doit répondre à soi-même et aux autres. Celui qui croit cherche, en outre, et avant tout, à répondre à Dieu qui l'a aimé le premier ».

« La société, souligne le pape, n'est pas une abstraction ; c'est, en fin de compte, nous-mêmes, tous ensemble (...). Il faut donc la contribution de chacun d'entre nous, de chaque personne, de chaque famille ou de chaque groupe social, pour que la société, à commencer par notre Ville de Rome, devienne un milieu plus favorable à l'éducation ».

L'espérance chrétienne :

Le Pape conclut sa Lettre en invitant à l'espérance, « âme de l'éducation, mais aussi de la vie tout entière ».

« Malheureusement, aujourd'hui, notre espérance est attaquée de nombreux côtés (...). C'est précisément de cela que naît la difficulté probablement la plus profonde pour une véritable œuvre d'éducation : à la racine de la crise de l'éducation, il y a en effet une crise de confiance dans la vie ».

« urgence dans l'éducation », confirmée par les échecs que rencontrent souvent nos efforts pour former des personnes solides, capables de collaborer avec les autres, et de donner un sens à leur propre vie ».

Le découragement, une tentation :

Le pape évoque une « grave » situation et la tentation des éducateurs en disant : « Chez les parents mais aussi chez les enseignants et en général chez les éducateurs, la tentation est certainement forte de renoncer, et auparavant même, le risque de ne pas même comprendre quel est leur rôle, ou, mieux, la mission qui leur est confiée. En réalité, ce qui est en question, c'est non seulement les responsabilités personnelles des adultes ou des jeunes, qui existent certes et qui ne doivent pas être cachées, mais aussi une atmosphère répandue, une mentalité et une forme de culture qui amènent à douter de la valeur de la personne humaine, de la signification même de la vérité et du bien, en dernière analyse, de la bonté de la vie ».

Evoquant le risque de découragement, Benoît XVI encourage au contraire les éducateurs en disant : « N'ayez pas peur! Toutes ces difficultés, en effet, ne sont pas insurmontables. Elles sont, pour ainsi dire, le revers de la médaille de ce grand don précieux qu'est notre liberté, avec la responsabilité qui l'accompagne à juste titre (...). On ne peut pas hériter simplement des plus grandes valeurs du passé, elles deviennent nôtres et sont renouvelées à travers un choix personnel, souvent difficile ».

La confiance, le don de soi et la vérité :

« Aujourd'hui, constate le pape, grandit la demande d'une éducation qui soit vraiment telle ».

Il indique la confiance et le don de soi parmi les conditions d'une éducation authentique. L'éducation, écrit le pape, « a besoin avant tout de cette proximité et de cette confiance qui naissent de l'amour (...). Tout éducateur véritable sait que, pour éduquer, il doit donner quelque chose de lui-même, et que c'est seulement ainsi qu'il peut aider ses élèves à dépasser les égoïsmes et à devenir, à leur tour, capables d'un amour authentique ».

Surtout, le pape insiste sur l'exigence de vérité - et parle de la souffrance - en disant : « Ce serait une éducation bien pauvre, que celle qui se limiterait à donner des notions et des informations, mais qui laisserait de côté la grande question concernant la vérité, et surtout cette vérité qui peut servir de guide dans notre vie. La souffrance fait elle aussi partie de la vérité de notre vie. C'est pourquoi, en cherchant de tenir à l'abri les plus jeunes, loin de toutes les difficultés et expériences de la souffrance, nous risquons de

un important élément commun demeurait : *l'autorité vient de la divinité*. Jésus a rappelé cela à Pilate lors de son procès : « tu n'aurais aucun pouvoir sur moi s'il ne t'avait été donné d'en-haut » (Jn 19, 11). L'Empereur romain était divinisé parce qu'il était le garant de l'Ordre de l'Empire. Les lois de cet Empire étaient donc importantes !

*Saint Thomas d'Aquin* (1-2 Qu.90-97) a montré l'importance de la loi pour tous les hommes. Il disait que le mot "loi" venait du verbe latin "lier = ligando". La loi oblige l'agent à agir, car elle le lie à une certaine manière d'agir. La loi est aussi une règle d'action parce qu'elle comprend des principes qui ont pour but le maintien de l'ordre et de la discipline. Elle est encore une mesure de nos actes parce qu'elle nous permet de juger nos actes, de les évaluer par comparaison à un modèle. Cette mesure et cette règle n'ont pas été créées par ceux qui sont soumis à la loi. C'est pourquoi il est dit que la loi "oblige" à agir en vue du bien et à se détourner du mal.

Pour définir la loi on se réfère à l'expérience humaine en général : tous les hommes savent ce qu'est la loi, car ils sont tous soumis, bon gré, mal gré, à des lois.

La loi, cependant, ne doit pas être arbitraire : elle doit être œuvre de la raison animée par la sagesse.

La loi doit être orientée vers le bien commun : elle doit viser d'abord et principalement l'ordre en vue du bien commun. Saint Thomas dit que n'importe qui ne peut pas faire de lois mais que le pouvoir de légiférer appartient à la multitude tout entière ou à un personnage officiel qui a la charge de la multitude.

Saint Thomas définit plus précisément à la fin de la question 90 sa conception de la loi : "*Une ordonnance de raison en vue du bien commun établie et promulguée par celui qui a charge de la communauté.*" La loi est une ordonnance en tant qu'elle est un ensemble de règles en vue de l'ordre dans une société et pour le bien commun de tous les membres de cette société. La loi ordonne, c'est à dire oblige les membres de cette société. "C'est pour assurer le bon ordre des choses dont ils sont chargés que les détenteurs de l'autorité donnent des ordres." ***La loi est donc un ensemble d'ordres donnés par l'autorité compétente pour que la société soit "dans l'ordre" = l'harmonie, et que le bien commun soit atteint par tous.***

Saint Thomas dit qu'il a été nécessaire de promulguer des lois humaines à cause de la faiblesse des hommes. Le but de cette loi est de garantir une vie paisible à tous les membres d'une communauté. Cicéron a écrit : "Ce sont les choses suggérées par la nature et éprouvées par la coutume qu'ont sanctionnées la crainte et le respect des lois".

Saint Thomas en déduit, à la suite de saint Augustin :

*Une loi humaine n'a de valeur que dans la mesure où elle participe à la justice. De ce fait, toute loi portée par les hommes n'a valeur de loi que dans la mesure où elle dérive de la loi naturelle. Si elle dévie en quelque point de la loi naturelle ce n'est déjà plus une loi mais une corruption de la loi* (95,2).

Saint Thomas retient l'analyse de saint Isidore : La loi humaine doit être :

- en harmonie avec la religion, c'est à dire en conformité avec la loi divine,
- adaptée à la discipline des mœurs, c'est à dire en conformité avec la loi naturelle,
- qu'elle concoure au salut public, c'est à dire qu'elle soit adaptée à l'utilité des hommes (95,3) ;

*Ce qu'enseigne Saint Thomas devrait aider les responsables politiques d'aujourd'hui à mieux fonder la légitimité des Etats de Droit. Un Etat de Droit devrait être un Etat dont les lois sont en conformité avec la loi naturelle.*

Saint Thomas dit aussi qu'une loi humaine ne doit pas entrer dans tous les détails car elle est en vue du bien commun de tout un peuple. Elle ne peut pas, non plus, réprimer tous les vices dont les hommes vertueux s'abstiennent, mais uniquement les plus graves pour que la vie en société soit possible. Il est intéressant de citer encore ce que dit saint Thomas : "La loi humaine a pour but d'amener les hommes à la vertu, non point d'un seul coup, mais progressivement" (96,2,2). *Saint Augustin disait également que la loi humaine est moins parfaite que la loi naturelle car elle tolère beaucoup de choses et les laisse impunies mais elle a sa valeur.*

Conclusion : *la loi* ne doit pas être considérée d'une manière négative : « contraindre notre liberté ». Elle "*lie*" *la liberté*, c'est un fait, mais *en vue du bien commun* et de *la protection des libertés humaines*. Dans l'Empire romain, l'Empereur divinisé était le garant de l'Ordre de l'Empire, mais cet Empereur divinisé est devenu le grand persécuteur des chrétiens ! Les lois humaines nécessaires ne sont donc pas suffisantes : il est important de mieux comprendre ce qu'est la Loi naturelle que Dieu Créateur a révélée par les 10 commandements.

que pour combattre cet obscurcissement « qui est une crise de la civilisation humaine avant d'être une crise de la civilisation chrétienne, il faut mobiliser toutes les consciences des hommes de bonne volonté, laïcs ou même appartenant à des religions différentes du christianisme, afin qu'ensemble et concrètement, ils s'engagent à créer, dans la culture et dans la société civile et politique, les conditions nécessaires pour que l'on prenne pleinement conscience de la valeur inaliénable de la loi morale naturelle ».

Le pape a expliqué que « l'avancée des individus et de la société sur le chemin du progrès authentique en conformité avec la raison droite, qui est participation à la Raison éternelle de Dieu » dépend en effet du respect de la loi morale. Dans son discours, le pape cite le n. 1955 du Catéchisme de l'Eglise catholique qui dit : « La loi naturelle énonce les préceptes premiers et essentiels qui régissent la vie morale. Elle a pour pivot l'aspiration et la soumission à Dieu, source et juge de tout bien, ainsi que le sens d'autrui comme égal à soi-même. Elle est exposée en ses principaux préceptes dans le Décalogue. Cette loi est dite naturelle non pas en référence à la nature des êtres irrationnels, mais parce que la raison qui l'édicte appartient en propre à la nature humaine ».

Le 21 janvier 2008, Benoît XVI adressait une lettre aux membres de son diocèse de Rome à l'occasion de la Journée de l'Ecole catholique. Il évoquait *l'urgence d'une éducation qui conjugue liberté et discipline*. Voici comment Zénith, du 25 janvier 2008, présentait le contenu de cette lettre : « Alors que souvent parents et éducateurs semblent avoir perdu le sens de leur mission, il est « urgent » de retrouver le « courage » de l'éducation des jeunes dans un juste équilibre entre « liberté » et « discipline », affirme le pape Benoît XVI dans une lettre à son diocèse.

La crise de confiance dans la vie :

« A la racine de la crise de l'éducation, il y a une crise de confiance dans la vie », explique le pape. « Nous avons tous à cœur le bien des personnes que nous aimons, et en particulier de nos enfants, de nos adolescents, et de nos jeunes. Nous savons en effet que c'est d'eux que dépend l'avenir de notre Ville. Nous ne pouvons donc pas ne pas être attentifs à la formation des nouvelles générations, à leur capacité de s'orienter dans la vie et de discerner le bien et le mal, à leur santé non seulement physique mais aussi à leur santé morale », écrit notamment Benoît XVI.

« Eduquer n'est certes jamais facile, reconnaît le pape, et aujourd'hui, cela semble devenir toujours plus difficile (...). On parle d'une grande

au « relativisme éthique » : la loi naturelle. La loi naturelle est, selon le pape, la « norme écrite par le Créateur dans le cœur de l'homme », qui lui permet de distinguer le bien du mal. Aujourd'hui, a-t-il souligné, en partie à cause de « facteurs d'ordre culturel et idéologique, la société civile et laïque se trouve dans une situation d'égarement et de confusion : on a perdu la preuve originelle des fondements de l'être humain et de son action éthique, et la doctrine de la loi morale naturelle se heurte à d'autres conceptions qui en sont la négation directe ». « Tout ceci a des conséquences énormes et graves dans l'ordre civil et social, a-t-il expliqué. Une conception positiviste du droit semble dominer chez de nombreux penseurs aujourd'hui ». « Selon eux, l'humanité, ou la société, ou en fait la majorité des citoyens, devient la source ultime de la loi civile », a-t-il constaté.

« Le problème qui se pose n'est donc pas la recherche du bien mais celle du pouvoir, ou plutôt de l'équilibre des pouvoirs », a poursuivi le pape. « A la racine de cette tendance se trouve le relativisme éthique, dans lequel certains voient même l'une des principales conditions de la démocratie, car le relativisme garantirait la tolérance et le respect réciproque des personnes », a expliqué Benoît XVI.

« Mais s'il en était ainsi, la majorité d'un instant deviendrait la source ultime du droit. L'histoire montre très clairement que les majorités peuvent se tromper », a souligné le pape. « La vraie rationalité n'est pas garantie par le consensus d'un grand nombre, mais uniquement par la transparence de la raison humaine à la Raison créatrice et l'écoute commune de cette Source de notre rationalité », a poursuivi le pape.

« Lorsque sont en jeu les exigences fondamentales de la dignité de la personne humaine, de sa vie, de l'institution familiale, de l'équité de l'ordre social, c'est-à-dire les droits fondamentaux de l'homme, aucune loi faite par les hommes ne peut modifier la norme écrite par le Créateur dans le cœur de l'homme, sans que la société elle-même ne soit touchée de manière dramatique dans ce qui constitue sa base essentielle », a-t-il expliqué. La loi naturelle devient ainsi « la véritable garantie offerte à chacun pour vivre libre et respecté dans sa dignité, et protégé de toute manipulation idéologique, de toute décision arbitraire et abusive du plus fort », a souligné Benoît XVI. « Personne ne peut se soustraire à cet appel, a-t-il observé. Si en raison d'un obscurcissement tragique de la conscience collective, le scepticisme et le relativisme éthique parvenaient à effacer les principes fondamentaux de la loi morale naturelle, l'ordre démocratique lui-même serait blessé de manière radicale dans ses fondements ». Le pape estime

### III) LA LIBERTÉ ET LE DERNIER ENSEIGNEMENT DE JEAN-PAUL II A LA FRANCE

Le 15 août 2004 à Lourdes, **Jean-Paul II** nous disait : « *Soyez des femmes et des hommes libres ! Mais rappelez-vous : la liberté humaine est une liberté marquée par le péché. Elle a besoin elle aussi d'être libérée. Christ en est le libérateur, Lui qui « nous a libérés pour que nous soyons vraiment libres » (Ga 5, 1). Défendez votre liberté ! Chers amis, pour cela nous savons que nous pouvons compter sur Celle qui, n'ayant jamais cédé au péché, est la seule créature parfaitement libre. C'est à elle que je vous confie. Marchez avec Marie sur les chemins de la pleine réalisation de votre humanité !* ».

Essayons de mesurer l'importance de ce dernier message de Jean-Paul II aux baptisés français qu'il aimait paternellement. Ces paroles, qu'il a eues tant de mal à prononcer, venaient de son cœur si aimant de Pasteur souffrant. Il aurait pu nous faire de vifs reproches : nous les aurions bien mérités ! Il aurait pu nous dire : « qu'avez-vous fait de la question que je vous ai posée en 1980 alors que je venais pour la première fois dans votre pays que j'aime : « la France » ? Il aurait pu nous dire encore : « vous souvenez-vous encore de cette question : France es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? ». Il a voulu nous parler avec douceur, comme un Père qui se prépare à la mort parle à ses enfants. Mais tout en nous parlant avec douceur, il nous a parlé avec sagesse ! Avons-nous entendu ce qu'il voulait nous dire ? Beaucoup de catholiques ne l'ont pas encore entendu ! Alors, ce soir, reprenons encore ses paroles si importantes :

« *Soyez des femmes et des hommes libres !* » Il voulait nous dire tout simplement : soyez fiers d'être chrétiens ! Ne rougissez pas du Christ ! En vivant fidèlement votre baptême, en obéissant à la Loi de Dieu et de l'Eglise, vous n'êtes pas esclaves mais vous êtes vraiment libres, libres de par la grâce de Dieu, libres de la liberté de l'esprit, libres de la liberté des Saints qui ne sont pas esclaves du péché ! Soyez les témoins de cette liberté !

Mais rappelez-vous : « *la liberté humaine est une liberté marquée par le péché* ». Après nous avoir encouragés, Jean-Paul II voulait nous appeler à la vigilance. Jésus avait dit à ses apôtres : « veillez et priez, l'esprit est ardent, mais la chair est faible ». Son vicaire nous disait la même chose : « vous êtes libres, mais la liberté est marquée par le péché ». Tant que nous ne serons pas des habitants du Ciel, nous ne participerons pas à la liberté de gloire = la liberté de ceux qui ne peuvent plus pécher. Donc, humilité, humilité, humilité !

« *La liberté a besoin elle aussi d'être libérée. Christ en est le libérateur* ». Que ces paroles demeurent gravées dans nos cœurs ! Sans le Christ, sans vie de prière, sans recours aux sacrements, nous ne pouvons pas être vraiment libres de la liberté des enfants de Dieu ! La vraie liberté, c'est la liberté dans le Christ ! Mais il voulait aussi nous inviter à la confiance à la suite de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : ne restez pas à terre si vous êtes tombés, relevez-vous vite, Jésus, dans le sacrement de pénitence, libérera encore votre liberté !

« *Défendez votre liberté !* » Jean-Paul II connaissait très bien la situation des baptisés dans notre monde marqué par le mondialisme. En ce monde, le chrétien doit affronter bien des combats pour défendre sa liberté : il ne doit pas se compromettre avec les cultures du plaisir et de la mort ! Le Saint-Père nous invitait à être énergiques dans l'Esprit Saint et forts dans la Foi !

« *Chers amis, pour cela nous savons que nous pouvons compter sur Celle qui, n'ayant jamais cédé au péché, est la seule créature parfaitement libre. C'est à elle que je vous confie. Marchez avec Marie sur les chemins de la pleine réalisation de votre humanité !* » Nous pouvons garder cette dernière consigne comme le testament du bien-aimé Pape Jean-Paul II adressé à chacun de nous. Dans la communion des saints, nous pouvons à présent le prier, il est beaucoup plus proche de nous que ce que nous pouvons imaginer. Il veut nous inviter à l'imiter dans son abandon d'enfant envers la Vierge Marie : elle nous gardera dans la liberté des enfants de Dieu et elle nous aidera à réaliser pleinement notre humanité, c'est-à-dire à atteindre nous aussi un jour la liberté des habitants du Ciel qui ne peuvent plus jamais pécher !

#### IV) L'ÉDUCATION DES ENFANTS A LA VRAIE LIBERTÉ

Nous reprenons dans cette quatrième partie l'intégralité de ce que nous avons préparé pour une recollection trimestrielle de foyers en 2006. Il est important que les parents - pour l'éducation de leurs enfants et pour leur mission dans le monde et l'Eglise - comprennent bien le lien entre liberté et loi. Ils ne doivent pas avoir peur d'utiliser le mot « morale » pour l'éducation de vos enfants. Ils ne doivent pas avoir peur de passer pour des parents « rétros ». Dieu ne leur demande pas de suivre les modes mais d'être fidèles aux engagements qu'ils ont pris au jour de leur mariage à éduquer humainement et chrétiennement leurs enfants. Peu importe que l'on soit marginalisé : ce qui importe c'est que nous réalisons la Volonté

communauté intime de vie et d'amour conjugal, donnée par le Créateur » et donc un « lien sacré » qui « ne dépend pas de la décision de l'homme », comme l'affirme Vatican II. Aucune loi faite par les hommes, affirmait Benoît XVI, ne peut pour cela subvertir la norme écrite par le Créateur, sans que la société ne vienne à être dramatiquement blessée dans ce qui constitue son fondement. Oublier cela signifierait affaiblir la famille, pénaliser les enfants, et rendre précaire l'avenir de la société ».

Mais, faisait observer le pape, dans la société contemporaine, on a préféré cantonner la référence à la loi naturelle au domaine de la spéculation philosophique plutôt que d'en voir les retombées dans la vie sociale. « A ce propos, précisait le pape, je ressens le devoir d'affirmer encore une fois que tout ce qui est faisable scientifiquement n'est pas également licite sur le plan éthique. Lorsque la technique réduit l'être humain à un objet d'expérience, elle finit par abandonner le sujet faible à la volonté du plus fort. Se confier aveuglément à la technique en tant que seule garante du progrès sans offrir en même temps un code éthique, qui plonge ses racines dans cette réalité, qui est étudiée et développée, équivaldrait à faire violence à la nature humaine avec des conséquences dévastatrices pour tous ».

Mais, faisait observer le pape, la loi naturelle reste imparfaite, et comme elle a besoin d'approfondissements, les scientifiques ont dans ce domaine un rôle décisif : « Les scientifiques doivent aussi contribuer à aider à comprendre en profondeur notre responsabilité vis-à-vis de l'homme. Sur cette base, il est possible et il est nécessaire de développer un dialogue fécond entre croyants et non-croyants, entre théologiens, philosophes, juristes, scientifiques, qui peuvent fournir aussi aux législateurs un matériel précieux pour la vie personnelle et sociale ».

Huit mois plus tard, en octobre 2007, le pape présentait *la loi naturelle comme le fondement de la démocratie et protection nécessaire contre les idéologies et le relativisme*. Zénith, du vendredi 5 octobre 2007, présentait ainsi le discours de Benoît XVI aux membres de la Commission théologique internationale :

« Le pape Benoît XVI a lancé un appel à redécouvrir dans la loi naturelle le fondement de la coexistence démocratique pour éviter que les humeurs de la majorité ou des plus forts deviennent le critère du bien ou du mal. Lors d'une audience aux membres de la Commission théologique internationale, qui réunit des théologiens de haut niveau des cinq continents, le pape a affronté ce vendredi ce qu'il considère comme l'antidote

tout en se souvenant que « tout ce qui est scientifiquement faisable n'est pas toujours forcément éthiquement licite ». Benoît XVI soulignait la tentation d'oublier l'existence de Dieu, et de trahir la loi « écrite dans le cœur de l'homme » qui vient avant toute loi humaine, de tout savoir découvert par la science, et qui répond au premier et principe très général de « faire le bien et éviter le mal ». Au contraire, disait en substance le pape, le respect de la vie, le droit à la liberté, l'exigence de justice, et de solidarité, qui jaillissent de ce principe sont souvent violés par des pouvoirs ou des manipulations idéologiques, fruit d'une vision de l'homme et du monde qui n'a pas de fondement dans un code éthique mais tend à idolâtrer le progrès. Reconnaisant le progrès scientifique, le pape disait cependant : « Nous voyons tous les grands avantages de ce progrès, mais nous voyons toujours plus aussi les menaces d'une destruction du don de la nature par la force de notre action. Et il existe un autre danger, moins visible, mais non moins inquiétant : la méthode qui permet de connaître toujours plus les structures rationnelles de la matière nous rend toujours plus incapables de voir la source de cette rationalité, la Raison créatrice ». D'où, disait le pape Benoît XVI, « *l'urgence* » de *réfléchir sur le thème de la loi naturelle*, source de normes, qui précèdent toute loi humaine, et qui n'admettent pas de « dérogation ».

« Tel est le principe du respect de la vie humaine, de sa conception à son terme naturel, disait le pape, car ce bien de la vie n'est pas une propriété de l'homme mais un don gratuit de Dieu ».

« Tel est aussi le devoir de chercher la vérité, présumé nécessaire de toute maturation authentique de la personne », ajoutait le pape.

Puis il faisait remarquer que la liberté est « une autre instance du sujet », en « tenant compte du fait que la liberté humaine est toujours une liberté partagée avec les autres ».

« Et comment ne pas mentionner, disait le pape, l'exigence de justice ? » Benoît XVI insistait également sur « l'attente de solidarité qui alimente en chacun – spécialement les défavorisés – l'espérance d'une aide de la part de qui a eu un sort meilleur ».

Or un tel « devoir », faisait observer le pape est « loin » de la réalité actuelle. Benoît XVI dénonçait les conditionnements imposés par un « positivisme juridique » dominant, où en somme les « intérêts privés » sont « transformés en droits », alors que, au contraire, au fondement de « tout ordonnancement juridique intérieur ou international » se trouve justement la « *lex naturalis* ». Les « applications concrètes » de ces principes, le pape les voit dans les questions concernant le respect de la famille en tant que «

de Dieu ! Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI n'ont pas cherché à suivre les modes de notre temps. Ils n'ont pas cherché à plaire en se modelant sur l'esprit du libéralisme moral. Ils ont fidèlement indiqué la seule Voie qui nous conduit au Royaume éternel : le Christ, Voie, Vérité et Vie ! Cette Voie n'est pas une voie sans issue : les jeunes ne s'y sont pas trompés. Même s'ils ne vivent pas toujours en conformité avec ce que ces Papes leur ont enseigné, ils savent qu'ils leur ont dit la vérité sur l'amour humain et sur la dignité de la vie ! Les enfants, adolescents et jeunes feront confiance à leurs parents dans la mesure où ils leur indiqueront la Voie du Christ, Voie exigeante, mais Voie de la Vérité et de l'Amour, Voie du Bonheur éternel, Voie évangélique.

#### ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT DE SAINT PAUL

Approfondissons ce texte si important de la lettre de Saint Paul aux Galates : « *Pourquoi donc la loi? Elle a été donnée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite. Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Aussi longtemps que l'héritier est enfant, je dis qu'il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout; mais il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au temps marqué par le père. Nous aussi, de la même manière, lorsque nous étions enfants, nous étions sous l'esclavage des rudiments du monde; mais, lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie: Abba! Père! 7 Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu.* » (Galates 3,20 - 4,7)

Ce texte est absolument remarquable mais il risque d'être déformé à cause de sa complexité. Saint Paul n'oppose pas la Loi divine à la liberté des enfants de Dieu, c'est évident.

Pourquoi dit-il que la loi aurait été donnée à cause des transgressions ? Sa réponse pourrait être celle-ci : au début de la création, Adam et Eve, vivant dans la grâce de Dieu, n'avaient pas besoin d'un code de lois pour demeurer dans la justice et la sainteté. Prenons un exemple dans notre expérience pour mieux comprendre : les prêtres et consacrés n'ont pas be-

soin d'une loi qui les oblige à aller à la Messe le dimanche ! Les baptisés ne devraient pas avoir besoin d'une telle loi. Pourtant, l'Eglise a été contrainte à donner une telle loi. Prenons un autre exemple : si l'on vit de l'Esprit de Dieu, on ne devrait pas avoir besoin d'une loi pour nous dire qu'avorter est un crime, parce que c'est tuer un innocent ! L'Eglise a été contrainte de donner une telle loi. Ces deux exemples nous font comprendre la justesse de la pensée de Saint Paul : la loi a été donnée à cause des transgressions. Elle est voulue par Dieu pour faire cesser ces transgressions et demeurer dans la vraie liberté des enfants de Dieu, et pour respecter la liberté d'autrui.

Saint Paul dit encore que la loi est comme un pédagogue. Le mot « pédagogue » signifie : « celui qui conduit un enfant ». L'apôtre comprenait très bien que l'enfant a besoin d'un « guide éducateur » pour être conduit sur la voie de la vérité et du vrai bonheur. Sa liberté n'est pas encore suffisamment ferme et il n'a pas la force spirituelle suffisante et le discernement pour ne pas succomber à certaines tentations.

Saint Paul s'appuie enfin sur l'Histoire du salut pour dire que jusqu'au Christ, les membres du Peuple de Dieu étaient comme des enfants, qui n'avaient pas atteint l'âge adulte, l'âge de la liberté mature. Ils devaient donc être gardés par un tuteur : **la Loi**. Le Christ ayant accompli la Rédemption et envoyé l'Esprit Saint dans les cœurs, ce tuteur n'est plus nécessaire car cet Esprit devient le principe intérieur de « la Loi » : Il nous éclaire et nous fait appeler Dieu le Père : « Abba » = Papa ! Cet Esprit, en effet, ne peut pas nous faire choisir le mal car Il est l'Esprit de la Vérité, l'Esprit de l'Amour, l'Esprit de Dieu ! Saint Paul fait ainsi comprendre que *ceux qui ont reçu l'Esprit Saint vivent de la loi de l'esprit*.

Les parents, dans leur prière et leur unité, auront les grâces pour bien interpréter ce texte de Saint Paul et l'adapter pour l'éducation de chacun de leurs enfants. Mais ils doivent être vigilants, priants et très observateurs. Leurs enfants ont bien reçu le baptême et d'autres sacrements, mais ils demeurent des enfants qui n'ont pas encore atteint la maturité de la liberté parfaite ! Ils doivent affronter un monde où le Mal est particulièrement agissant : Satan est habile, il vise et combine sans cesse. Il a suscité des cultures du mauvais plaisir, des cultures de la mort. En face de ce pouvoir du Mal, il y a, bien évidemment et ne l'oublions jamais, l'action de Dieu et des bons anges. Mais nous devons être réalistes : nous devons éclairer nos enfants et leur donner des règles sûres pour les protéger en ce temps où ils ont besoin de tuteurs. Protéger les enfants ne signifie pas : les mettre dans une tour d'ivoire à l'abri du monde et du mal, mais leur faire

que universelle, et en en proposant un fondement rationnellement justifiable, nous souhaitons inviter les experts et les porte-parole des grandes traditions religieuses, sapientielles et philosophiques de l'humanité à procéder à un travail analogue à partir de leurs propres sources afin d'aboutir à la reconnaissance commune de normes morales universelles fondées sur une approche rationnelle de la réalité. Ce travail est nécessaire et urgent. Nous devons parvenir à nous dire, par delà les divergences de nos convictions religieuses et la diversité de nos présupposés culturels, quelles sont les valeurs fondamentales pour notre commune humanité, de manière à travailler ensemble à promouvoir compréhension, reconnaissance mutuelle et coopération pacifique entre toutes les composantes de la famille humaine ».

## X) CONCLUSION SYNTHÉTIQUE

Nous n'avons pas cité l'Encyclique « Veritatis Splendor » de Jean-Paul II parce que cette Encyclique sera l'objet de la session de Sens des 9 au 11 juillet 2011.

Nous voudrions conclure notre travail par des citations de notre Pape **Benoît XVI**.

La première citation est la présentation faite par Zénith de l'allocation donnée par notre Pape aux membres d'un congrès au Latran sur « **le respect de la loi naturelle, remède au relativisme éthique** » en février 2007. « Le vrai progrès » humain est celui « de la conscience morale », et sans celui-là, les autres progrès « ne sont pas de vrais progrès », affirme Benoît XVI pour qui en outre « le respect de la loi naturelle » constitue un remède au « relativisme éthique » dont la vie, la famille et la société sont victimes. 200 personnes avaient participé à ce congrès organisé par l'université pontificale du Latran sur le thème de la loi naturelle. « La loi naturelle, expliquait encore le pape, est en définitive le seul rempart valide contre l'arbitraire du pouvoir ou des tromperies de la manipulation idéologique. La première préoccupation de tous – et particulièrement pour qui a la responsabilité publique, est donc d'aider au progrès de la conscience morale. Tel est le progrès fondamental et sans ce progrès, tous les autres progrès ne sont pas de vrais progrès ». « Dans le monde contemporain, diagnostiquait le pape, on assiste à une dérive relativiste qui blesse dramatiquement la société et c'est souvent la vie humaine elle-même qui paie le manque de respect de la « loi morale naturelle », mais aussi la famille. Par ailleurs, le pape soulignait l'importance du dialogue entre science et foi,

G) **La conclusion** est lumineuse : « L'Eglise catholique, consciente de la nécessité pour les hommes de rechercher en commun les règles d'un vivre ensemble dans la justice et la paix, souhaite partager avec les religions, les sagesse et les philosophies de notre temps les ressources du concept de loi naturelle. Nous appelons loi naturelle le fondement d'une éthique universelle que nous cherchons à dégager de l'observation et de la réflexion sur notre condition humaine commune. Elle est la loi morale inscrite dans le cœur des hommes et dont l'humanité prend de mieux en mieux conscience au fur et à mesure qu'elle avance dans l'histoire. Cette loi naturelle n'a rien de statique dans son expression. Elle ne consiste pas en une liste de préceptes définitifs et immuables. Elle est une source d'inspiration toujours jaillissante dans la recherche d'un fondement objectif à une éthique universelle.

Notre conviction de foi est que le Christ révèle la plénitude de l'humain en l'accomplissant dans sa personne. Mais cette révélation, pour spécifique qu'elle soit, rejoint et confirme des éléments déjà présents dans la pensée rationnelle des sagesse de l'humanité. Le concept de loi naturelle est donc d'abord philosophique et, comme tel, il permet un dialogue qui, dans le respect des convictions religieuses de chacun, fait appel à ce qu'il y a d'universellement humain dans chaque être humain. Un échange sur le plan de la raison est possible lorsqu'il s'agit d'expérimenter et de dire ce qu'il y a de commun à tous les hommes doués de raison et de dégager les exigences de la vie en société.

La découverte de la loi naturelle répond à la quête d'une humanité qui, depuis toujours, cherche à se donner des règles pour la vie morale et la vie en société. Cette vie en société concerne tout un arc de relations qui va de la cellule familiale jusqu'aux relations internationales, en passant par la vie économique, la société civile, la communauté politique. Pour pouvoir être reconnues par tous les hommes, dans toutes les cultures, les normes du comportement en société doivent avoir leur source dans la personne humaine elle-même, ses besoins, ses inclinations. Ces normes, élaborées par la réflexion et soutenues par le droit, peuvent ainsi être intériorisées par tous. Après la deuxième Guerre mondiale, les nations du monde entier ont su se doter d'une Déclaration universelle des droits de l'homme qui suggère implicitement que la source des droits humains inaliénables se situe dans la dignité de toute personne humaine. La présente contribution n'avait pas d'autre but que d'aider à réfléchir sur cette source de la moralité personnelle et collective.

En apportant notre contribution propre à la recherche d'une éthi-

découvrir la splendeur de la Vérité révélée par Jésus. Le plan de la partie morale de notre petit résumé de la foi catholique devrait grandement aider les parents dans leur mission de pédagogues (conduire leurs enfants) et d'éducateurs (élever les enfants, les faire grandir, les conduire vers le haut, les faire sortir de leur « moi »).

Les parents, dans leur prière et leur unité, auront aussi les lumières pour savoir comment expliquer à leurs enfants les préceptes de la Loi de Dieu en s'adaptant à leur âge et à leur cheminement ! Avec les grands enfants, il ne suffit plus de dire : « *c'est mal parce que c'est mal. La Loi c'est la Loi !* ». Il faut expliquer pourquoi tel acte est mal. Mais attention : l'explication ne doit ni troubler l'innocence des petits enfants, ni déformer leur conscience.

En imitant Saint Paul, les parents pourront faire comprendre à leurs enfants que Jésus – par Son Eglise - leur donne une Loi pour qu'ils grandissent à son image et à sa ressemblance. Plus ils seront obéissants à cette Loi, plus ils imiteront Jésus Enfant et plus ils L'aimeront et aimeront papa et maman ! Ils comprendront que la Loi de Dieu n'enlève pas leur liberté mais leur permet de ressembler à Jésus et à Marie.

#### ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT DE SAINT THOMAS

Nous invitons les parents à bien adapter dans l'éducation de leurs enfants ce qui vient d'être dit sur l'enseignement de Saint Thomas par rapport aux lois humaines en général. Comme Jésus, sachons dire qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Donnons une éducation qui respecte l'autorité. L'Eglise, c'est évident, ne demande pas de faire adorer l'autorité humaine, puisqu'elle a refusé, dans ses martyrs, d'adorer l'Empereur : Dieu seul doit être adoré ! Mais l'Eglise demande de prier pour l'autorité légitime, qui a des grâces d'état pour assurer l'Ordre d'une Nation. Donnons aux enfants l'exemple de l'obéissance aux lois sociales et au code de la route. Attention aux discussions trop critiques devant les enfants : il ne s'agit pas qu'ils croient que toutes les lois de la société sont mauvaises ou à contourner !

Il faut aussi, cependant, faire comprendre aux enfants – en s'adaptant bien sûr à leur âge – qu'il existe des **valeurs morales non négociables**. Jean-Paul II, dans « *Evangelium Vitae* », a affirmé : « *L'avortement et l'euthanasie sont des crimes qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer. Des lois de cette nature, non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer*

par l'objection de conscience. Dès les origines de l'Église, la prédication apostolique a enseigné aux chrétiens le devoir d'obéir aux pouvoirs publics légitimement constitués - Rm 13,1-7; 1P 2,13-14 -, mais elle a donné en même temps le ferme avertissement qu' " il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes " Ac 5,29 » (Evangelium Vitae 73). Comprendons l'importance d'une telle éducation. La Loi française permet aux adolescentes de prendre « la pilule du lendemain » à l'insu de leurs parents : ce n'est pas conforme à la Loi de Dieu. Les parents sont les responsables de leurs enfants.

#### LES ENFANTS ET LEURS MODELES DE VIE : DISCERNEMENT

Dans l'éducation de la liberté des enfants, il est bon de réfléchir aux modèles que la société leur propose. Soyons vigilants ! Dans le sport, il n'est pas rare que soit mis en vedette le sportif qui a été le plus habile pour détourner le règlement et tricher. Que de tricheries en football ! Que dire du dopage dans le cyclisme ! Que dire du champion automobile qui fait une queue de poisson à son grand rival pour l'envoyer hors du circuit ! Quels sont les modèles des enfants dans la vie politique, culturelle et économique ? La télévision banalise la sexualité et présente l'homosexualité comme un état de vie normal. Il est très important de présenter aux enfants des modèles de sainteté : Jésus doit toujours être leur grand modèle. La Sainte Vierge et Saint Joseph leur feront découvrir l'importance de l'humilité et de l'obéissance. Les Saints sont très nombreux, apprenons à les connaître pour les donner en exemple à nos enfants.

#### QUELQUES CITATIONS DE BENOÎT XVI

« L'Église ne cesse de rappeler que la véritable liberté de l'être humain vient du fait d'avoir été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. C'est pourquoi l'éducation chrétienne est une éducation de la liberté et pour la liberté. « Nous faisons le bien non comme des esclaves, qui ne sont pas libres de faire autrement, mais nous le faisons parce que nous portons personnellement la responsabilité pour le monde; parce que nous aimons la vérité et le bien; parce que nous aimons Dieu lui-même et donc ses créatures également. Telle est la liberté véritable, à laquelle l'Esprit Saint veut nous conduire » (Homélie de la veillée de Pentecôte, Osservatore Romano en langue française, n. 23, 6 juin 2006, p. 3).

« Outre la transmission de la foi et de l'amour du Seigneur, une des tâches les plus importantes de la famille consiste à former des personnes libres et responsables. C'est pourquoi les parents doivent faire accéder leurs enfants

dèle éthique à imiter mais, par et dans son mystère pascal, il est le Sauveur qui donne aux hommes la possibilité réelle de mettre en œuvre la loi d'amour. En effet, le mystère pascal culmine dans le don de l'Esprit saint, l'Esprit d'amour commun au Père et au Fils, qui unit les disciples entre eux, au Christ et enfin au Père. En « répandant l'amour de Dieu dans les cœurs » (Rm 5, 5), l'Esprit saint devient le principe intérieur et la règle suprême de l'action des croyants. Il leur donne d'accomplir spontanément et avec justesse toutes les exigences de l'amour. « Laissez-vous mener par l'Esprit et vous ne risquez pas de satisfaire la convoitise charnelle » (Ga 5, 16).

Le numéro 111 révèle d'une manière merveilleuse que **la Loi nouvelle de l'Esprit est au service de la liberté** : « La grâce de l'Esprit saint constitue l'élément principal de la Loi nouvelle ou Loi de l'Évangile [102]. La prédication de l'Église, la célébration des sacrements, les dispositions prises par l'Église pour favoriser chez ses membres le développement de la vie dans l'Esprit sont totalement référées à la croissance personnelle de chaque croyant dans la sainteté de l'amour. **Avec la Loi nouvelle qui est une loi essentiellement intérieure, « loi parfaite de liberté » (Jc 1, 25), le désir d'autonomie et de liberté dans la vérité qui habite le cœur de l'homme atteint ici-bas sa plus parfaite réalisation. C'est du plus intime de la personne, habitée par le Christ et transformée par l'Esprit, que jaillit son agir moral [103]. Mais cette liberté est toute au service de l'amour : « Vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres » (Ga 5, 13).**

Le numéro 112 dit encore : « **La Loi nouvelle de l'Évangile inclut, assume et accomplit les exigences de la loi naturelle. Les orientations de la loi naturelle ne sont donc pas des instances normatives extérieures par rapport à la Loi nouvelle. Elles en sont une partie constitutive, bien que seconde et toute ordonnée à l'élément principal, qui est la grâce du Christ [104]. C'est donc à la lumière de la raison éclairée désormais par la foi vive que l'homme saisit au mieux les orientations de la loi naturelle qui lui indiquent le chemin du plein épanouissement de son humanité. Ainsi, la loi naturelle, d'une part, entretient « un lien fondamental avec la loi nouvelle de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus et, d'autre part, offre une large base de dialogue avec les personnes d'autre orientation ou formation, en vue de la recherche du bien commun »**

raison elle-même est souvent obscurcie par les passions, les intérêts contradictoires, les préjugés. Mais la référence constante à la loi naturelle pousse à une continuelle purification de la raison. Ainsi seulement l'ordre politique évite le piège de l'arbitraire, des intérêts particuliers, du mensonge organisé, de la manipulation des esprits. La référence à la loi naturelle retient l'Etat de céder à la tentation d'absorber la société civile et de soumettre les hommes à une idéologie. Elle lui évite aussi de se développer en Etat providence qui prive les personnes et les communautés de toute initiative et les déresponsabilise. La loi naturelle contient l'idée de l'Etat de droit qui se structure selon le principe de subsidiarité, en respectant les personnes et les corps intermédiaires et en régulant leurs interactions ».

F) **Le chapitre 5** est particulièrement éclairant pour notre vie et notre mission : **Jésus-Christ est l'accomplissement de la Loi naturelle**. Il est dit au numéro 105 : « En sa personne, Jésus-Christ donne donc à voir une vie humaine exemplaire, pleinement conforme à la loi naturelle. Il est ainsi le critère ultime pour déchiffrer correctement quels sont les désirs naturels authentiques de l'homme, quand ils ne sont pas occultés par les distorsions introduites par le péché et les passions dérégées ».

Le numéro 107 rappelle que Jésus-Christ n'est « pas venu abolir mais accomplir » la Loi (Mt 5, 17). Le numéro 108 dit que la charité est le « commandement nouveau » (Jn 13, 34) qui récapitule toute la Loi et en donne la clé d'interprétation. « la pratique de l'amour surmonte toute fermeture et toute limite. Elle acquiert une dimension universelle et une force inégalable, puisqu'elle rend la personne capable de faire ce qui serait impossible sans l'amour.

Au numéro 109, il est affirmé : « Mais c'est surtout dans le mystère de sa sainte Passion que Jésus accomplit la loi d'amour. Là, comme Amour incarné, il révèle d'une manière pleinement humaine ce qu'est l'amour et ce qu'il implique : donner sa vie pour ceux qu'on aime [100]. « Comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin » (Jn 13, 1). Par obéissance d'amour au Père et par désir de sa gloire qui consiste dans le salut des hommes, Jésus accepte la souffrance et la mort de la Croix en faveur des pécheurs. La personne même du Christ, Logos et Sagesse incarnés, devient ainsi la loi vivante, la norme suprême pour toute éthique chrétienne. La sequela Christi, l'imitatio Christi, sont les chemins concrets pour réaliser la Loi dans toutes ses dimensions ».

Le numéro 110 révèle que **Jésus-Christ n'est pas seulement un mo-**

*à la liberté, dont ils sont, durant quelque temps, les tuteurs. Si les enfants voient que leurs parents – et en général les adultes qui les entourent – vivent avec joie et enthousiasme, même dans les difficultés, grandira plus facilement en eux la joie profonde de vivre qui les aidera à dépasser avec succès les obstacles possibles et les difficultés que comporte la vie humaine. De plus, quand la famille ne se renferme pas sur elle-même, les enfants apprennent que chaque personne est digne d'être aimée, et qu'il existe une fraternité fondamentale universelle entre tous les êtres humains.*

*La joie amoureuse avec laquelle nos parents nous accueillirent et nous ont accompagnés dans nos premiers pas dans le monde est comme un signe et le prolongement sacramentel de l'amour bienveillant de Dieu d'où nous venons. L'expérience d'avoir été accueillis et aimés par Dieu et par nos parents est le fondement sûr qui favorise toujours la croissance et le développement authentique de l'homme, qui nous aide grandement à mûrir sur notre chemin vers la vérité et l'amour, et à sortir de nous-mêmes pour entrer en communion avec les autres et avec Dieu.*

*L'objet des lois est le bien intégral de l'homme, la réponse à ses besoins et à ses aspirations. C'est une aide notable à la société, dont on ne peut se passer, et cela demeure pour les peuples une sauvegarde et une purification. De plus, la famille est une école d'humanisation de l'homme, pour qu'il grandisse jusqu'à devenir pleinement homme. Dans cette perspective, l'expérience d'être aimés par leurs parents conduit les enfants à avoir conscience de leur dignité de fils. La créature conçue devra être éduquée dans la foi, aimée et protégée. Les enfants, avec le droit fondamental à naître et à être éduqués dans la foi, ont droit à un foyer qui ait pour modèle celui de Nazareth et à être préservés de toute embûche et de toute menace » (Valence 9 juillet 2006 5e journée mondiale de la famille).*

## V) QUELLE LIBERTÉ DEVONS-NOUS FAIRE GRANDIR ?

Saint Paul révèle ce qu'est la liberté dans le Christ : elle est la liberté des fils. Les fils, en effet, sont libres alors que les esclaves ne le sont pas (Ga 4, 21-31) : « C'est pour que nous soyons vraiment libres que le Christ nous a libérés » (Ga 5, 1). Le point culminant de cette épître est : « Quand vint la plénitude du temps, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, assujetti à la loi pour payer la libération de ceux qui sont assujettis à la loi, pour qu'il nous soit donné d'être fils adoptifs. Fils, vous l'êtes bien : Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : « Abba – Père ! Tu n'es donc plus esclave, mais fils. Comme fils, tu es

*aussi héritier : c'est l'œuvre de Dieu » (Ga 4, 4-7).*

Rappelons ce que nous avons déjà écrit dans les fondamentaux de l'éducation (cf. Actes du Forum de Sens – mars 2009 – sur l'éducation) : les Pères de l'Église ont puisé dans l'Écriture pour faire comprendre les diverses formes de liberté. Saint Bernard a synthétisé leur pensée en distinguant trois formes de liberté :

- La liberté de choix est celle que tout homme possède du fait qu'il est à l'image et à la ressemblance de Dieu. Cette liberté de choix est la liberté de se déterminer sans être contraint. Elle n'est pas, cependant, la liberté parfaite car elle peut se décider pour le bien moral ou pour le mal moral.

- La liberté de grâce est la liberté obtenue par la grâce de la Rédemption du Christ dont Saint Paul a parlé dans l'épître aux Galates.

- La liberté de gloire est la liberté dont jouissent les bienheureux au Ciel : ils sont dans la liberté parfaite, ils ne peuvent plus pécher. Cette liberté de gloire ne peut pas être atteinte sur cette terre.

Cette distinction éclaire les étapes de l'éducation des enfants. Les parents doivent aider leur enfants :

- à bien user de leur liberté de choix,
- à demeurer dans la liberté de grâce en menant avec énergie le combat spirituel, les yeux fixés sur Jésus leur grand modèle,
- à se préparer à la liberté de gloire avec la perspective du Royaume des Cieux.

Le Père, dans une lettre envoyée à ses fils et filles, le 10 janvier 1997, disait :

*« La liberté intérieure de l'âme n'est pas la liberté de penser et d'agir n'importe comment. Elle consiste fondamentalement à choisir librement d'abord la vérité qui nous est donnée par le Verbe fait chair et par son Eglise.*

*C'est ainsi que se réalisent une formation et une éducation à une entière liberté humaine et chrétienne : liberté d'esprit, liberté de cœur en face des « conditionnements collectifs, des idéologies dominantes et des pressions fluctuantes de la mode en tous domaines ».*

l'autonomie du sujet humain implique que Dieu soit expulsé de la sphère de la subjectivité humaine. Toute référence à une normativité provenant de Dieu ou de la nature comme expression de la sagesse de Dieu, c'est-à-dire toute « hétéronomie », est perçue comme une menace pour l'autonomie du sujet. La notion de loi naturelle apparaît alors incompatible avec l'authentique dignité du sujet ».

La CTI propose alors ce remède au numéro 76 : « Pour rendre tout son sens et toute sa force à la notion de loi naturelle comme fondement d'une éthique universelle, il importe de promouvoir un regard de sagesse, d'ordre proprement métaphysique, capable d'embrasser simultanément Dieu, le cosmos et la personne humaine pour les réconcilier dans l'unité analogique de l'être, grâce à l'idée de création comme participation »

E) **Le chapitre 4** parle de la loi naturelle et de la Cité.

Il est dit au numéro 88 : « La loi naturelle (lex naturalis) s'énonce en droit naturel (jus naturale) dès lors que l'on considère les relations de justice entre les hommes : relations entre les personnes physiques et morales, entre les personnes et la puissance publique, relations de tous avec la loi positive ».

Le numéro 89 est particulièrement important : « Le droit n'est pas arbitraire : l'exigence de justice, qui découle de la loi naturelle, est antérieure à la formulation et à l'édition du droit. Ce n'est pas le droit qui décide de ce qui est juste. La politique non plus n'est pas arbitraire : les normes de la justice ne résultent pas seulement d'un contrat passé entre les hommes, mais elles proviennent d'abord de la nature même des êtres humains. Le droit naturel est l'ancrage des lois humaines dans la loi naturelle ».

Le numéro 91 enseigne que « Le droit positif doit s'efforcer de mettre en œuvre les exigences du droit naturel. Il le fait soit par manière de conclusion (le droit naturel interdit l'homicide, le droit positif prohibe l'avortement), soit par manière de détermination (le droit naturel prescrit de punir les coupables, le droit pénal positif détermine les peines à appliquer pour chaque catégorie de crimes) [82]. En tant qu'elles dérivent vraiment du droit naturel et donc de la loi éternelle, les lois humaines positives obligent en conscience. Dans le cas contraire, elles n'obligent pas. « Si la loi n'est pas juste, elle n'est pas même une loi [83]. »

Puissent tous les dirigeants des Nations mettre en application ce qui est dit au numéro 99 : « La loi naturelle qui est la base de l'ordre social et politique ne réclame pas une adhésion de foi mais de raison. Certes, la

pose en effet les conditions d'exercice de la liberté et indique une orientation pour les choix que doit effectuer la personne. En scrutant l'intelligibilité de sa nature, la personne découvre ainsi les chemins de sa réalisation ».

Le numéro 69 affirme cette vérité fondamentale : « Le concept de loi naturelle suppose l'idée que la nature est porteuse pour l'homme d'un message éthique et constitue une norme morale implicite qu'actualise la raison humaine. La vision du monde à l'intérieur de laquelle la doctrine de la loi naturelle s'est développée et trouve encore aujourd'hui tout son sens implique donc la conviction raisonnée qu'il existe une harmonie entre ces trois instances que sont Dieu, l'homme et la nature. Dans cette perspective, le monde est perçu comme un tout intelligible, unifié par la commune référence des êtres qui le composent à un principe divin fondateur, à un Logos ».

Le numéro 70 explicite : « Chaque créature participe à sa manière au Logos. L'homme, parce qu'il se définit lui-même par la raison ou logos, y participe d'une manière éminente. En effet, par sa raison, il est capable d'intérioriser librement les intentions divines manifestées dans la nature des choses. Il se les formule pour lui-même sous la forme d'une loi morale qui inspire et oriente sa propre action. Dans cette perspective, l'homme n'est pas l'autre de la nature. Au contraire, il entretient avec le cosmos un lien de familiarité fondé sur une commune participation au Logos divin ».

Soulignons la conclusion du numéro 71 qui révèle en quelque sorte le drame de l'humanisme athée : « certains estiment que la liberté humaine est essentiellement le pouvoir de tenir pour rien ce que l'homme est par nature. Le sujet devrait donc refuser toute signification à ce qu'il n'a pas choisi personnellement et décider pour lui-même ce que c'est que d'être homme. L'homme s'est donc de plus en plus compris comme un « animal dénaturé », un être anti-naturel qui s'affirme d'autant mieux qu'il s'oppose davantage à la nature. La culture, propre de l'homme, est alors définie non pas comme une humanisation ou une transfiguration de la nature par l'esprit mais comme une négation pure et simple de la nature. Le principal résultat de ces évolutions a été la scission du réel en trois sphères séparées, voire opposées : la nature, la subjectivité humaine et Dieu ».

Le numéro 75 souligne encore ce drame : « En outre, en raison de l'émergence d'une conception métaphysique où l'action humaine et l'action divine entrent en concurrence parce qu'elles sont conçues de façon univoque et situées, à tort, sur le même plan, l'affirmation, légitime, de

## VI) LES ÉTAPES DE L'ÉDUCATION A LA VRAIE LIBERTÉ

Pour développer cette partie, nous nous sommes servis de notre propre expérience religieuse. Il nous semble important de souligner que les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, non seulement ne s'opposent pas à la vraie liberté, mais au contraire « libèrent » la liberté des religieux ! Les laïcs ne sont pas tenus de professer ces trois vœux, mais ils sont invités à exercer les vertus de pauvreté, chasteté et obéissance. La vertu de pauvreté, détachement quotidien du sensible, rend plus libre spirituellement et donc plus ouvert à la vérité et à l'amour divin. Eduquons les enfants à l'esprit évangélique de pauvreté, ils seront plus libres demain ! La vertu de chasteté, par l'exercice de la maîtrise de soi, la lutte contre la sensualité et la vigilance pour ne pas se laisser tromper et lier par l'amour sensuel ou sentimental, permet l'épanouissement d'un cœur libre et rend pleinement disponible pour la mission. Comprendons davantage l'importance de l'éducation à la pureté. Jésus a dit : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu » (Mt 5). La vertu d'obéissance permet l'exercice de la vraie liberté en vivant libéré de soi. Les enfants doivent comprendre très tôt la valeur de l'obéissance, qui n'empêche jamais l'expression simple et confiante de leurs idées avec leurs parents.

Il est particulièrement important, surtout *à partir de l'âge de raison*, de permettre *le développement de la liberté de grâce*, qui permettra à l'enfant d'utiliser sa liberté de choix en grandissant dans l'esprit d'enfance évangélique et dans l'obéissance plus responsable. Les parents ne devront pas avoir peur d'être énergiques, dans l'énergie de l'amour, pour que cette liberté de grâce ne soit pas perdue par le péché grave ou ne soit pas diminuée par la tiédeur et la routine. Ils aideront leurs enfants à ne pas se décourager dans les chutes ou le combat spirituel. Ils les entraîneront à ne pas perdre leur ferveur et leur détermination, ils leur rappelleront souvent qu'on ne doit pas se contenter d'une vie médiocre mais qu'il faut désirer être saint et atteindre la liberté de gloire dans le Royaume de Dieu.

*Les grands enfants et les jeunes* devront être conscients que leur conversion n'est pas achevée. Les parents devront être vigilants et priants pour que leurs aînés ne se laissent pas influencer par les idéologies de la fausse liberté ! Ces paroles du Pape Benoît XVI à tous les catholiques du monde (21-2-2007) seront une lumière sur leur route : « *Se convertir signifie chercher Dieu, aller avec Dieu, suivre docilement les enseignements de son Fils, Jésus Christ; se convertir n'est pas un effort pour se réaliser soi-même, car l'être humain n'est pas l'archétype de son propre destin éternel.*

*Ce n'est pas nous qui avons créé nos propres personnes. C'est pourquoi la réalisation de nous-mêmes est une contradiction et c'est également trop peu pour nous. Nous avons un destin plus haut. Nous pourrions dire que la conversion consiste précisément à ne pas nous considérer les «créateurs» de nous-même et ainsi découvrir la vérité, car nous ne sommes pas les auteurs de nous-mêmes. La conversion consiste à accepter librement et avec amour de dépendre en tout de Dieu, notre véritable Créateur, de dépendre de l'amour. Ce n'est pas dépendance mais liberté. Se convertir signifie alors ne pas rechercher un succès personnel — cela qui passe — mais, en abandonnant toute certitude humaine, se mettre avec simplicité et confiance à la suite du Seigneur pour que Jésus devienne pour chacun, comme aimait à le répéter la bienheureuse Teresa de Calcutta, «mon tout en toute chose». Celui qui se laisse conquérir par Lui ne craint pas de perdre sa vie, car sur la Croix Il nous a aimé et s'est donné lui-même pour nous. Et précisément en perdant notre vie par amour nous la retrouvons ».*

L'éducation doit permettre aux **jeunes qui ont mûri dans leur liberté de grâce** de décider librement pour leur état de vie, dans leur liberté de choix. Les parents les inviteront à partager la conviction et la joyeuse détermination de Saint Paul : « *ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi !* » (Ga 2, 20). La liberté humaine, selon Benoît XVI, a un destin plus haut que « la réalisation de soi ». C'est le Christ qui nous libère et nous fait entrer dans une Alliance d'amour ineffable avec Lui !

**L'expérience d'éducation du Père et de Mère Marie-Augusta** pourrait aider les parents éducateurs :

*« Pendant ces premières années (neuf ans), nous avons pu déjà faire des expériences heureuses et malheureuses, mais toutes portaient leurs leçons. Dans cette éducation des cœurs, nous avons compris qu'une disposition fondamentale à créer et à fortifier, c'est l'humilité. Le grand obstacle à l'Amour divin et à l'action divine dans l'âme, c'est ce qui a perdu Lucifer et qui a fait tomber Adam et Ève dans la désobéissance. Cette éducation est vraiment difficile et jamais achevée et pourtant c'est la condition absolue pour qu'on n'aille pas à un échec ou à une réussite seulement apparente et superficielle, dangereuse en définitive. L'humilité confiante est une force divine. Elle préserve toujours du découragement ainsi que des illusions. Pierre a chuté lamentablement le Vendredi Saint, mais il était humble et il aimait tant Jésus. Jésus lui a confié l'Église et en a fait le Rocher inébranlable. Avec l'humilité confiante, le cœur ne vieillit*

*quatrième lieu, face aux menaces d'abus de pouvoir, voire de totalitarisme, que recèle le positivisme juridique et que véhiculent certaines idéologies, l'Église rappelle que les lois civiles n'obligent pas en conscience lorsqu'elles sont en contradiction avec la loi naturelle et elle prône la reconnaissance du droit à l'objection de conscience ainsi que le devoir de désobéissance au nom de l'obéissance à une loi plus haute[43]. La référence à la loi naturelle, loin d'engendrer le conformisme, garantit la liberté personnelle et plaide en faveur des délaissés et de ceux qu'oppriment des structures sociales oubliées du bien commun ».*

C) **Le deuxième chapitre** est difficile mais combien précis et lumineux. Il montre que la loi naturelle est une loi découverte par la raison de l'homme, qui vit dans une culture et dans un temps déterminé. La conclusion de cette deuxième partie est éclairante : « la science morale ne peut fournir au sujet agissant une norme qui s'appliquerait de façon adéquate et comme automatique à la situation concrète : seule la conscience du sujet, le jugement de sa raison pratique, peut formuler la norme immédiate de l'action. Mais en même temps elle n'abandonne pas la conscience à la seule subjectivité : elle vise à faire acquérir au sujet les dispositions intellectuelles et affectives qui lui permettent de s'ouvrir à la vérité morale de telle sorte que son jugement soit adéquat. La loi naturelle ne saurait donc être présentée comme un ensemble déjà constitué de règles qui s'imposent a priori au sujet moral, mais elle est une source d'inspiration objective pour sa démarche, éminemment personnelle, de prise de décision ».

D) **Le troisième chapitre** est difficile mais fondamental.

Au numéro 63, il est dit : « La loi naturelle se définit alors comme une participation à la loi éternelle [63]. Elle est médiatisée, d'une part, par les inclinations de la nature, expressions de la sagesse créatrice, et, d'autre part, par la lumière de la raison humaine qui les interprète et qui est elle-même une participation créée à la lumière de l'Intelligence divine. L'éthique se présente ainsi comme une « théonomie participée [64] ».

Le numéro 68 parle de la distinction entre personne et nature : « La personne ne s'oppose pas à la nature. Au contraire, nature et personne sont deux notions qui se complètent. D'une part, toute personne humaine est une réalisation unique de la nature humaine entendue au sens métaphysique. D'autre part, la personne humaine, dans les choix libres par lesquels elle répond dans le concret de son ici et maintenant à sa vocation unique et transcendante, assume les orientations données par sa nature. La nature

Cette tendance à étendre le champ des déterminations de la loi naturelle a été à l'origine d'une crise grave lorsque, en particulier avec l'essor des sciences humaines, la pensée occidentale a pris davantage conscience de l'historicité des institutions humaines et de la relativité culturelle de nombreux comportements que l'on justifiait parfois en faisant appel à l'évidence de la loi naturelle. *Ce décalage entre une théorie abstraite maximaliste et la complexité des données empiriques explique en partie la désaffection pour l'idée même de loi naturelle.* Pour que la notion de loi naturelle puisse servir à l'élaboration d'une éthique universelle dans une société sécularisée et pluraliste comme la nôtre, il faut donc éviter de la présenter sous la forme rigide qu'elle a prise, en particulier dans le rationalisme moderne ».

Le numéro 35 est une synthèse brillante sur *la conception par l'Eglise de la Loi naturelle aujourd'hui* : « *Aujourd'hui, l'Eglise catholique invoque la loi naturelle dans quatre contextes principaux. En premier lieu, face à la montée d'une culture qui limite la rationalité aux sciences dures et abandonne au relativisme la vie morale, elle insiste sur la capacité naturelle qu'ont les hommes à saisir par leur raison « le message éthique contenu dans l'être[41] » et à connaître dans leurs grandes lignes les normes fondamentales d'un agir juste conforme à leur nature et à leur dignité. La loi naturelle répond ainsi à l'exigence de fonder en raison les droits de l'homme [42] et elle rend possible un dialogue interculturel et interreligieux capable de favoriser la paix universelle et d'éviter le « choc des civilisations ». En deuxième lieu, face à l'individualisme relativiste qui considère que chaque individu est source de ses propres valeurs et que la société résulte d'un pur contrat passé entre des individus qui choisissent d'en constituer par eux-mêmes toutes les normes, elle rappelle le caractère non-conventionnel mais naturel et objectif des normes fondamentales qui régissent la vie sociale et politique. En particulier, la forme démocratique de gouvernement est intrinsèquement liée à des valeurs éthiques stables qui ont leur source dans les exigences de la loi naturelle et qui ne dépendent donc pas des fluctuations du consensus d'une majorité arithmétique. En troisième lieu, face à un laïcisme agressif qui veut exclure les croyants du débat public, l'Eglise fait valoir que les interventions des chrétiens dans la vie publique, sur des sujets qui touchent la loi naturelle (défense des droits des opprimés, justice dans les relations internationales, défense de la vie et de la famille, liberté religieuse et liberté d'éducation...), ne sont pas de soi de nature confessionnelle mais relèvent du souci que chaque citoyen doit avoir pour le bien commun de la société. En*

*pas. Saint Pierre est mort humblement sur une croix, tout heureux d'imiter Jésus dans son affreux martyre. Le cœur plein d'amour et d'humble confiance demeure jeune jusqu'au bout. Malgré toutes les contradictions, malgré toutes les déceptions, malgré le sentiment croissant de sa faiblesse, ce cœur est ouvert à Dieu et aux autres. Il ne peut pas ne pas aimer ; il n'est « vitalemment » capable que d'aimer ! Il est « prêt » à la vie céleste, où « Dieu qui est amour » remplit le cœur de tous les élus. La lutte peut être dure et pénible pour les disciples de Jésus. Jésus leur promet la croix et ne veut, comme disciples, que ceux qui l'acceptent. Mais ce sont ses « bien-aimés » pour l'éternité. Aussi nous répétons toujours : Fiat, Magnificat, Alléluia ! »*

Les parents devront toujours exercer une vigilance priante en vue du vrai développement humain et spirituel de leurs enfants. Ils s'efforceront d'être des éducateurs énergiques à l'image du Père et de notre Mère pour les aider à ne pas s'arrêter sur le chemin de la montée spirituelle, à ne pas baisser les bras devant les difficultés du combat spirituel et à ne pas laisser se développer l'orgueil qui est le plus grand ennemi de la liberté de grâce.

## VII) L'ÉDUCATION DES LIBERTÉS PAR DES PARENTS MARQUÉS PAR LEURS LIMITES

Le Père disait : « Dieu veut passer pour nous conduire, par des instruments humains qui ne sont pas infallibles d'une façon absolue. Mais le Tout-Puissant est capable de nous diriger ainsi selon sa volonté ».

Considérons les membres de la Sainte Famille : Jésus est le Verbe incarné, plénitude personnelle de la Révélation. La Sainte Vierge est l'Immaculée, pleine de grâce. Mais c'est Saint Joseph qui a les grâces d'état de « chef de famille ». Il ne devait vraiment pas penser qu'il était « le détenteur de la vérité » dans la Sainte Famille ! C'est lui, pourtant, qui devait prendre les décisions. Il ne s'est pas dérobé à sa mission.

L'éducateur peut être « moins saint », « moins intelligent », « moins habile » que ceux dont il a la charge, mais il a les grâces d'état pour accomplir la charge qui lui a été confiée par Dieu.

Notre Père avait beaucoup d'estime pour Mère Marie-Augusta, qui avait une forte vie intérieure et des qualités d'éducatrice admirables. Mais c'était lui, de par la volonté de Dieu, qui avait les grâces d'état pour la guider. Il ne s'est jamais considéré comme « détenteur de la vérité », mais il a

demandé humblement à Dieu les grâces d'état pour exercer sa mission paternelle de fondateur. Il a toujours écouté Mère Marie-Augusta. Ils ont beaucoup prié et réfléchi. Ils se sont obéis mutuellement et ils sont arrivés au « jamais rien l'un sans l'autre ». Cette unité leur a permis d'exercer avec amour et sans faiblesse leur mission d'éducateurs des cœurs de leurs filles. Tout en gardant leur liberté de jugement, ils ont toujours favorisé l'ouverture de la part de leurs filles et ont attentivement écouté leurs idées avant de prendre des décisions.

Les foyers amis, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, chercheront à imiter nos Père et Mère pour réaliser leur mission et aider leurs enfants à tendre à la réalisation plénière de leur liberté dans le Christ. Conscients de ne pas être « détenteurs de la vérité », ils n'agiront pas avec « un esprit de dictateurs ». Ils demanderont humblement les grâces d'état pour exercer leur mission d'éducateurs en imitant Jésus, le Bon Berger, et en favorisant avec chacun de leurs enfants l'échange confiant qui réalise les meilleures conditions pour obtenir l'unité de pensée et de vouloir. Cela ne les empêchera pas d'être fermes, énergiques et déterminés, car ils n'oublieront pas que leur mission d'éducation est avant tout une mission au service de la sanctification de leurs enfants (1 Th 2, 11-12).

### VIII) CONSEILS DONNÉS PAR LE PÈRE POUR L'ÉDUCATION

Le Père et Mère Marie Augusta n'ont pas écrit de traité philosophique ou théologique sur le rapport Liberté – Loi, mais à partir de conseils donnés aux Domini et aux Foyers amis nous pouvons tirer quelques éléments éclairants pour notre vie des époux et pour notre mission d'éducateurs.

Mère Marie Augusta disait : « *Que nous sert-il de comprendre les besoins des autres et d'avoir un message à leur transmettre, si le manque de liberté, d'adaptation, une gaucherie ou sécheresse habituelle, nous empêchent de prendre contact avec eux ? La personnalité de l'apôtre de l'Amour ne doit pas avoir un certain genre d'attrance qui arrête à lui l'amour des hommes ; il doit agir comme l'ange qui, d'un signe mystérieux, montre la voie et disparaît. L'apôtre de l'Amour dénoue le lien du filet pour libérer le vol de l'âme, mais cela sans violence, dans une note de liberté, de pureté, de sérénité, de douceur qui est celle même de l'Évangile* ». Madeleine Daniélou, la mère du Cardinal, fondatrice des collèges de jeunes filles appelés "Institutions Sainte-Marie", avait déjà exprimé ces

œuvre de raison, expression d'une sagesse, mais la force de la loi réside dans la seule volonté du législateur. Thomas Hobbes dit : « *C'est l'autorité et non la vérité qui fait la loi* ». L'homme moderne, épris d'autonomie, ne pouvait que s'insurger contre une telle vision de la loi. Note : essayons d'expliquer plus simplement ce que veut signifier la CTI. Pour Saint Thomas d'Aquin, tout ce que Dieu a créé est « intelligible », c'est-à-dire : a une raison d'être, est conforme à la sagesse. Dieu ne peut pas se contredire : son intelligence et sa volonté sont UN en Lui. La loi naturelle, participation de la Loi éternelle en Dieu, est une œuvre de l'autorité de Dieu, c'est évident, mais aussi en même temps une œuvre de son intelligence divine. Si la loi naturelle n'était plus une œuvre de raison, elle serait perçue comme une œuvre arbitraire, une œuvre qui contraindrait la liberté de l'homme !

Au numéro 31, il est dit que les guerres de religion ont eu cette autre grave conséquence : « On en est venu à vouloir fonder *l'unité politique* des communautés humaines *en mettant entre parenthèses la confession religieuse*. Désormais, la doctrine de la loi naturelle fait abstraction de toute révélation religieuse particulière, et donc de toute théologie confessante. Elle prétend reposer sur les seules lumières de la raison commune à tous les hommes et se présente comme la norme ultime dans le champ séculier ».

Au numéro 32, il est dit que pour le rationalisme moderne : « *la référence à Dieu devient donc optionnelle. La loi naturelle s'imposerait à tous « même si Dieu n'existait pas* ». Note : nous mesurons les graves conséquences de cette affirmation et nous en voyons aujourd'hui les « mauvais fruits ».

Le numéro 33 est particulièrement important pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles beaucoup aujourd'hui rejettent la loi naturelle : « Le modèle rationaliste moderne de la loi naturelle se caractérise : 1/ par la croyance essentialiste en une nature humaine immuable et an-historique, dont la raison peut parfaitement saisir la définition et les propriétés essentielles ; 2/ par la mise entre parenthèses de la situation concrète des personnes humaines dans l'histoire du salut, marquée par le péché et la grâce, dont l'influence sur la connaissance et la pratique de la loi naturelle sont pourtant décisives ; 3/ par l'idée qu'il est possible à la raison de déduire a priori les préceptes de la loi naturelle à partir de la définition de l'essence de l'homme ; 4/ par l'extension maximale donnée aux préceptes ainsi déduits, de sorte que *la loi naturelle apparaît comme un code de lois toutes faites qui règle la quasi-totalité des comportements*.

La CTI dit que *l'Église est consciente des grands défis actuels au sujet de l'éthique* : quels sont ses fondements ultimes ? Une présentation renouvelée de la doctrine de la loi naturelle devenait urgente. Les membres de la CTI sont convaincus que « les personnes et les communautés humaines sont capables, à la lumière de la raison, de discerner les orientations fondamentales d'un agir moral conforme à la nature même du sujet humain et de les exprimer de façon normative sous forme de préceptes ou commandements. Ces préceptes fondamentaux, objectifs et universels, ont vocation à fonder et à inspirer l'ensemble des déterminations morales, juridiques et politiques qui régissent la vie des hommes et des sociétés » (9). Mais ils tiennent à affirmer que « **le christianisme n'a pas le monopole de la loi naturelle**. En effet, **fondée sur la raison commune à tous les hommes, la loi naturelle est la base de la collaboration entre tous les hommes de bonne volonté quelles que soient leurs convictions religieuses** » (9).

La CTI est consciente des malentendus au sujet de *l'expression* « **loi naturelle** » (10), mais elle est consciente aussi des « convergences » au sujet de la loi morale naturelle rencontrées dans les grandes sagesse religieuses et philosophiques de l'humanité (11). C'est la raison pour laquelle le premier chapitre est consacré à ces convergences.

B) **Le premier chapitre** montre qu'il existe un *patrimoine moral largement commun*, qui forme la base de tout dialogue sur les questions morales. Nous ne pouvons qu'inviter chacun à lire attentivement ce premier chapitre. Au numéro 28, la CTI dit : « L'histoire moderne de l'idée de la loi naturelle se présente par certains aspects comme un développement légitime de l'enseignement de la scolastique médiévale dans un contexte culturel plus complexe, marqué en particulier par un sens plus vif de la subjectivité morale. Parmi ces développements, signalons l'œuvre des théologiens espagnols du XVI<sup>e</sup> siècle qui, à l'instar du dominicain François de Vitoria, ont eu recours à la loi naturelle pour contester l'idéologie impérialiste de certains Etats chrétiens d'Europe et défendre les droits des peuples non-chrétiens d'Amérique. Ces droits sont en effet inhérents à la nature humaine et ne dépendent pas de la situation concrète vis-à-vis de la foi chrétienne. **L'idée de loi naturelle a aussi permis aux théologiens espagnols de poser les bases d'un droit international, c'est-à-dire d'une norme universelle régissant les relations des peuples et des États entre eux** ».

Au numéro 30, il est montré comment le courant « volontariste » a eu un impact négatif sur la perception de la loi naturelle : elle n'est plus

mêmes pensées dans le livre est intitulé "Action et Inspiration". Le Père nous disait après la mort de Mère Marie Augusta : « *Cela rappelle que ce n'est pas la sentimentalité qui permettra de transmettre le message d'amour. Elle est trop complice des passions obscures et attire l'amour des hommes à soi et non pas au Seigneur. Elle ne permet pas de faire comme l'ange qui éclaire et non seulement disparaît mais même ne se laisse pas voir lorsqu'il donne sa lumière. On peut refondre en un seul membre de phrase la mention des deux images des obstacles, l'image des liens qui attachent l'âme et l'image du filet qui la capture : "L'apôtre dénoue le lien du filet". L'image du "fil à la patte" est classique dans les ouvrages de spiritualité, qui insistent d'habitude sur le fait que, même si le lien n'est pas une grosse corde de poil de chameau dont parle l'Évangile pour montrer la difficulté pour les riches d'entrer dans le Royaume, même s'il ne s'agit que d'un fil de nylon, l'oiseau au fil à la patte ne peut pas s'envoler. Madeleine Daniélou dit encore, comme saint François de Sales : "Le service de l'apôtre est gracieux. Il fait appel à toutes les forces spirituelles et les aide à triompher de la chair, ce qui est le dernier mot du christianisme. Mais cela sans violence, dans une note de liberté, de pureté, de sérénité, de douceur qui est celle même de l'Évangile." Je pense que le dernier mot de l'Évangile et du christianisme est plus encore le triomphe sur l'orgueil de l'esprit, le péché de Satan. Mais, pour cela même, combien est importante la liberté des sens et la pureté qui donne la vision de Dieu (cf. Mt 5, 8). Il faut, encore plus, la liberté de l'amour* ».

Mère Marie Augusta a dit encore au sujet de la liberté : « *La liberté a été le plus beau don de Dieu aux âmes fidèles, l'arme la plus redoutable pour les autres* ». Le Père a commenté, d'une certaine manière, cette pensée de notre Mère en l'actualisant dans l'histoire qui était la leur : « *En ces années d'après-guerre, il semblait que l'on assistait à un certain renouveau spirituel. Il y eut beaucoup de vocations de toutes sortes. Non pas autant que dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, mais cependant les horreurs de la guerre avaient favorisé des réflexions profondes sur la vie et l'éternité et sur l'apostolat nécessaire pour révéler le Sauveur au monde, même le plus fermé au Christ. Et pourtant, d'une façon qui n'était pas très visible, Satan, qui ne se décourage jamais, préparait déjà les attaques doctrinales et morales qui finiront par aboutir à un nouveau modernisme plus subtil, plus dangereux, soi-disant scientifique, car il prétendait mettre la doctrine et la morale en accord avec la science, la culture et les conditions sociales de la vie moderne. C'était le début d'un grand combat visant à détruire l'authentique Esprit de Jésus, même dans l'Église. Les théories*

exégétiques de composition des textes affaiblissaient la confiance en l'Écriture. Dans le domaine des mœurs, la pilule contraceptive se préparait ainsi que le soi-disant "amour libre" dans l'usage des "valeurs" de la sexualité.

Nous étions dans un temps où, après l'écrasement du paganisme nazi, c'était l'apostasie non moins redoutable provoquée par le marxisme triomphant de plus en plus. Le temps était proche où l'immense peuple chinois allait tomber sous son joug, et l'ambition du communisme était bien de dominer le monde entier. Le matérialisme dialectique a fait énormément de mal et en fait encore. Mais le matérialisme pratique de l'adoration de l'or, du plaisir, de la luxure sous toutes ses formes, continuait aussi à se développer. Le monde se pervertissait et faisait largement son choix contre l'esprit chrétien, contre l'esprit de Jésus qui nous sauve par sa Croix. Ce fut tellement clair que beaucoup pensèrent que croire à un certain triomphe sur terre du Christ-Roi de Paix et d'Amour était tout à fait illusoire et qu'il fallait se contenter d'être "le petit troupeau". Or, penser cela est déjà un reniement de Jésus qui doit être le Pasteur universel. C'est renier la prière de Jésus à son Père : "**Que ton règne arrive, que ta volonté soit faite «sur la terre» comme au Ciel !**" Quelle souffrance pour Jésus devant tous ces reniements, surtout dans des nations de baptisés ! C'est le règne de Satan. Les conséquences de l'esprit nazi ont été l'écrasement de l'Allemagne et sa division pour soixante-dix années. Qu'en sera-t-il du matérialisme pratique ? Heureusement, nous croyons que, au milieu du monde, s'élève malgré tout, droit, impératif, l'Amour dans les amis fidèles de Jésus. Mais après quelles épreuves ?

**L'homme est libre. Dieu lui a donné la liberté. Lui, le Tout-Puissant, ne violente jamais. La liberté est quelque chose à la fois de merveilleux et de terrible. Non seulement Dieu l'a donnée aux anges et aux hommes, mais Il la maintient toujours au service de l'amour vrai. L'amour vrai doit être libre, sinon ce n'est plus de l'amour. Dieu est créateur de la liberté avec toutes les conséquences que cela comporte : des vies splendides d'amour à l'imitation de l'amour du Cœur de Jésus Lui-même, et des vies qui aboutissent à l'horreur de l'Enfer. Notre-Dame de Fatima a montré une image effroyable de l'Enfer aux trois petits enfants.**

Dans ce grand combat entre l'Amour et la haine, nous devons nous-mêmes répondre librement avec amour et aider les âmes à répondre à l'amour de Jésus : apôtres de l'Amour ! Cela comporte forcément une union profonde à Jésus, à sa vie d'amour et par le fait même à sa croix salva-

cessaires pour atteindre la vraie liberté des enfants de Dieu.

Le Père a donné aussi des conseils précieux aux parents **d'enfants mariés** : ils doivent respecter leur liberté, les aider avec délicatesse, les encourager, les conseiller sans autoritarisme, tout en profitant de la sagesse acquise, et beaucoup prier pour eux. Comment respecter la liberté des adultes ? En imitant le Père de l'enfant prodigue. Comment encourager leur liberté ? En imitant Jésus dans le sermon sur la montagne. Comment conseiller ? En imitant Jésus dans ses rencontres avec ses contemporains. Comment prier ? En imitant Jésus priant pendant la nuit ou priant avant d'instituer les douze. **Jésus n'a jamais contraint une liberté.** Il a toujours agi avec délicatesse, sagesse et sans autoritarisme.

## IX) LE TEXTE DE LA CTI SUR LA LOI NATURELLE

A) **L'introduction** révèle tout de suite le but de ce très important texte de la Commission Théologique Internationale : « **Y a-t-il des valeurs morales objectives capables d'unir les hommes et de leur procurer paix et bonheur** ? Quelles sont-elles ? Comment les discerner ? Comment les mettre en œuvre dans la vie des personnes et des communautés ? Ces questions de toujours autour du bien et du mal sont aujourd'hui **plus urgentes que jamais** dans la mesure où les hommes ont davantage pris conscience de former une seule communauté mondiale. Les grands problèmes qui se posent aux hommes ont désormais une dimension internationale, planétaire, d'autant que le développement des techniques de communication favorise une interaction croissante entre les personnes, les sociétés et les cultures. **Un événement local peut avoir un retentissement planétaire presque immédiat. Emerge ainsi la conscience d'une solidarité globale qui trouve son fondement ultime dans l'unité du genre humain.** Elle se traduit par le sens d'une responsabilité planétaire. Ainsi la question de l'équilibre écologique, de la protection de l'environnement, des ressources et du climat, est-elle devenue une préoccupation pressante qui interpelle toute l'humanité et dont la solution déborde largement les cadres nationaux. De même, les menaces que le terrorisme, le crime organisé et les nouvelles formes de violence et d'oppression font peser sur les sociétés ont une dimension planétaire. Les développements accélérés des biotechnologies, qui menacent parfois l'identité même de l'homme (manipulations génétiques, clonage...), appellent **d'urgence une réflexion éthique et politique d'ampleur universelle**... Dans ce contexte, la recherche de valeurs éthiques communes connaît un regain d'actualité ».

ne dispense pas de la prudence : « simples comme des colombes, prudents comme des serpents ! » Benoît XVI a un cœur pur, il est un homme libre et c'est la raison pour laquelle il n'a pas peur de parler et il est courageux pour s'opposer aux cultures de la mort.

c) Le Père a souligné le lien entre **soumission à l'action providentielle et liberté spirituelle**. Jésus a dit à ses apôtres que sans Lui, ils ne pouvaient rien faire (Jn 15). La vie des saints révèle à quel point l'abandon confiant en Dieu leur donnait une audace, que les matérialistes ne peuvent trouver que « déconcertante ». Saint Maximilien Kolbe a été appelé « le fou de Notre-Dame ». Sans argent, il s'est lancé dans des entreprises absolument déraisonnables aux yeux des prudents ! Notre Père a toujours commencé ses constructions sans l'argent voulu. Il priait et réfléchissait beaucoup pour savoir si Dieu voulait cette nouvelle construction. Quand il était convaincu de la Volonté de Dieu, il n'avait pas peur : il était libre de cette liberté spirituelle parce que soumis à l'action providentielle par sa Foi confiante.

d) Le Père a donné des conseils très précieux pour l'éducation à la vraie liberté. Quel est le but de cette éducation ? **Que la liberté se tourne vers la recherche du bien**. Cette éducation à la vraie liberté, Benoît XVI s'efforce de la donner à tous les hommes de notre temps qui ne sont plus convaincus qu'il existe une Vérité objective et un Bien objectif. L'éducateur doit donner à ses sujets « la passion du vrai et du bien ». Mais pour donner l'amour du vrai et du bien, il **ne faut pas user de contrainte** envers les jeunes et les adultes. *La contrainte, disait le Père, n'obtient pas le bien réel des âmes. Pourquoi ? Parce qu'elle n'engendre pas l'adhésion de l'esprit et du cœur.* Un acte libre, redisons-le encore, est un acte conscient et volontaire dans l'obéissance par amour à la conscience et à la Volonté de Dieu. **Si n'existent pas l'adhésion de l'intelligence à la vérité et l'adhésion de la volonté au vrai bien, il n'y a pas de vraie liberté**. Des insistances et des persuasions peuvent sembler obtenir de soi-disant bons résultats, mais cachent, de fait, un désaccord en profondeur. **Le simulacre de liberté n'est pas dans la vérité**. Comprenons cela en profondeur, c'est si important pour les éducateurs !

Le Père a souvent fait **partager son expérience et celle de Mère Marie Augusta** en invitant les éducateurs à la patience et à la persévérance pour éduquer à la vérité sans avoir peur de répéter les explications afin de les inoculer avec douceur et amour jusqu'à ce que l'esprit les assimile bien et y adhère de tout cœur, avec liberté intérieure. L'expérience de foyers amis est importante pour donner les conseils concrets qui montreront que l'adhésion de l'intelligence, de la volonté et du cœur sont absolument né-

*trice. Tout faibles que nous soyons, nous devons croire que Jésus sera toujours là pour nous soutenir, même si la croix peut parfois être humainement lourde. Mais nous devons être pleins d'espérance en Jésus qui veut nous conduire au Ciel, dans la maison paternelle où nous serons tellement heureux d'avoir contribué au bonheur éternel de nos frères humains. Il faut d'abord que Dieu nous garde fidèles dans cette activité apostolique où nous devons aider d'autres âmes à devenir des apôtres de l'Amour et à continuer après notre départ de la terre l'animation spirituelle et apostolique de cette Famille missionnaire de Notre-Dame que Dieu veut. Peut-être souffrirons-nous comme Jésus Lui-même de beaucoup d'oppositions, de beaucoup d'échecs apparents. La Foi nous permettra de croire malgré tout à la fécondité de la souffrance pour qu'à notre mort nous puissions dire en toute confiance : "En tes mains, Père, je remets mon esprit" ».*

Essayons de faire une petite synthèse très incomplète de la pensée du Père sur la liberté à partir des conseils donnés aux Foyers amis :

a) Il concevait ainsi la nature de la liberté donnée par Dieu au premier homme et à la première femme et à leurs descendants : « Dieu a créé Adam et Ève en leur donnant l'intelligence et la volonté pour penser et agir librement ». La liberté n'est pas une faculté qui s'ajoute à l'intelligence et à la volonté, facultés données à l'homme pour lui permettre de penser et d'agir librement. Ce qui distingue le premier homme et la première femme des animaux est **la liberté** : « les animaux sont conduits sans liberté par leurs instincts », dit le Père aux Foyers amis. Les animaux, en effet, sont « déterminés » par la loi de leurs instincts, l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu agit librement grâce à son intelligence et à sa volonté. Mais agir librement, ne signifie pas agir n'importe comment : « ils devaient agir selon leur conscience en obéissant à Dieu avec amour », dit encore le Père. Cette précision est extrêmement importante pour comprendre le mystère de la liberté des enfants de Dieu. L'homme n'est pas contraint d'agir « droitement » par une Loi morale qui s'imposerait à lui comme venant de l'extérieur, d'un autre, qui pourrait être comme un tyran. L'homme libre n'est pas en situation d'hétéronomie, il agit « selon sa conscience ». Il est donc bien « autonome », car c'est sa conscience personnelle qui lui commande de faire le bien et d'éviter le mal. Cette autonomie, cependant, ne doit pas être comprise comme une autonomie sans Dieu ou contre Dieu. C'est une « théonomie » participée, disait Jean-Paul II, c'est-à-dire : la Loi de Dieu participée par la conscience morale personnelle du sujet libre. **Il est très important dans le domaine de**

*l'éducation de bien comprendre la nature de cette théonomie participée afin de ne pas faire de contre-sens sur la nature de la conscience morale.* Beaucoup, aujourd'hui, identifient aujourd'hui la conscience morale à la personne, au sujet qui décide arbitrairement de ce qui est bien ou mal pour elle sans référence à un ordre moral objectif. Mais une conscience morale qui commande de faire le mal (avortement, euthanasie) est une conscience gravement déformée. L'homme ne peut pas décider par lui-même de ce qui est bien ou de ce qui est mal. Pour Jean-Paul II, le récit du « péché originel » de la Genèse révèle que l'homme et la femme ont refusé de recevoir la loi morale de Dieu leur Créateur pour décider par eux-mêmes du bien et du mal.

La mission de l'éducateur est d'aider le sujet à comprendre qu'il est libre et autonome, mais qu'il doit obéir à sa conscience morale, qui lui dicte le bien à faire et le mal à éviter. Cette conscience pour être dans la vérité doit être soumise à la voix de Dieu, qui résonne au plus intime d'elle-même, dans le sanctuaire intime que les thomistes appellent la « syndérèse ». Victor Hugo a écrit un poème très réaliste sur la conscience morale, l'œil de Dieu. Il serait bon de le rappeler en ce temps de dictature du relativisme ! Victor Hugo a cherché à décrire le vain effort de Caïn pour fuir cet œil de Dieu. Citons la fin de ce poème : « *Et Caïn dit : « Cet œil me regarde toujours ! » Hénoch dit : « Il faut faire une enceinte de tours. Si terrible, que rien ne puisse approcher d'elle. Bâtitsons une ville avec sa citadelle, bâtitsons une ville, et nous la fermerons. » Alors Tubal-caïn, père des forgerons, construisit une ville énorme et surhumaine. Pendant qu'il travaillait, ses frères, dans la plaine, chassaient les fils d'Enos et les enfants de Seth ; et l'on crevait les yeux à quiconque passait ; et, le soir, on lançait des flèches aux étoiles. Le granit remplaça la tente aux murs de toiles, on lia chaque bloc avec des noeuds de fer, et la ville semblait une ville d'enfer ; l'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes ; ils donnèrent aux murs l'épaisseur des montagnes ; sur la porte on grava : « Défense à Dieu d'entrer. » Quand ils eurent fini de clore et de murer, on mit l'aïeul au centre en une tour de pierre ; et lui restait lugubre et hagard. « Ô mon père ! L'œil a-t-il disparu ? » dit en tremblant Tsilla. Et Caïn répondit : " Non, il est toujours là. » Alors il dit : « je veux habiter sous la terre comme dans son sépulcre un homme solitaire ; rien ne me verra plus, je ne verrai plus rien. » On fit donc une fosse, et Caïn dit « C'est bien ! » puis il descendit seul sous cette voûte sombre. Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre et qu'on eut sur son front fermé le souterrain, l'œil était dans la tombe et regardait Caïn ».*

Comprenons-le en profondeur : on ne peut pas concevoir la liberté humaine sans référence à Dieu. Nous ne pouvons pas oublier le « cri » de Jean-Paul II, adressé à tous les jeunes participant à la veillée des JMJ à Czestochowa, le 14 août 1991 : « *Mais si Dieu n'existe pas, Homme peux-tu exister ?* ». Le choix de Jean-Paul Sartre : « Tu m'as créé libre et je ne retournerai pas sous Ta Loi », a été, certes, un choix « libre » de la liberté de choix mais pas libre de la liberté de grâce dans la vérité et l'amour ! ***La liberté dans la vérité est une liberté, rappelait le Père, dans l'obéissance à Dieu avec amour.***

Le Père rappelait aussi - dans la fidélité à l'Histoire du Salut - que « *la nature humaine blessée n'avait pas perdu l'intelligence et la volonté qui lui permettaient de penser et d'agir librement, malgré les poussées aveugles des sens et des instincts* ». Cette nouvelle précision est importante : lorsque nous parlons du rapport entre notre liberté et la Loi, nous ne devons pas oublier que nous sommes marqués par le péché originel qui a affecté notre nature humaine. Nous gardons bien notre intelligence et notre volonté, mais la triple concupiscence peut nous jouer de mauvais tours. C'est ce que le Père veut signifier en parlant des « poussées aveugles des sens et des instincts ». De fait, l'Histoire du Salut le révèle : sans la grâce du Christ, aucun fils d'Adam, ni aucune fille d'Eve, n'ont pu atteindre la pleine liberté : tous ont péché (cf. lettre de Saint Paul aux Romains).

Le Père n'oubliait pas enfin de parler de la responsabilité : « *Aussi l'homme et la femme sont toujours responsables de leur vie affective et morale* ». Être responsable, cela signifie : « répondre de ses actes ». Devant qui devons-nous répondre de nos actes ? Devant Dieu, mais aussi devant toute autorité humaine, devant toute l'humanité (aujourd'hui est entrée dans le Droit la notion de « crime contre l'humanité »). L'animal, qui n'est pas libre, n'est pas responsable. Il n'a pas à répondre de ses actes devant l'autorité humaine. Le mineur et l'handicapé mental ne sont pas pleinement responsables de leurs actes.

Le Père rappelait souvent la nécessité de mener le combat spirituel pour demeurer dans la liberté : « *Mais ils doivent lutter pour garder la maîtrise de leurs sentiments et de leurs actes* ». Saint Paul a parlé du combat spirituel. Dans la lettre aux Galates, il a parlé du combat entre la loi de l'esprit et la loi de la chair. L'éducateur ne doit jamais oublier la fragilité des libertés de ses sujets.

b) Le Père soulignait aussi l'importance de ***la vertu de chasteté*** par rapport à la liberté. Jésus a dit : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu » (Mt 5). La pureté du corps et du cœur rend libre. Mais cette pureté